

2020

L'AIR EN ARIÈGE

**Bilan de la qualité de l'air
et des émissions
de polluants atmosphériques
en Ariège**

(VOTRE OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE L'AIR)

votre parten'air
Atmo
OCCITANIE



ÉDITO

Nous garderons assurément le souvenir d'une année 2020 exceptionnelle. Déstabilisante dans nos vies et nos habitudes quotidiennes, ses conséquences seront durables sur les plans social, économique, psychologique... tout simplement humain. Elle nous lance des défis inédits : dans un contexte et des organisations méconnues, nous devons avancer, nous réinventer, nous dépasser.

Atmo Occitanie a réagi dès le début de cette crise, dans un esprit de responsabilité, de solidarité et d'efficacité. Je salue ici la force collective dont Atmo Occitanie a fait preuve, que ce soit de la part des administrateurs, des adhérents et de nos collaborateurs. Nous avons poursuivi l'exercice de nos missions réglementaires de surveillance et d'information. Nous avons continué à construire les perspectives d'évolution de la surveillance vers des missions nouvelles. Nous avons aussi maintenu nos efforts pour défendre et faire progresser un modèle de financement multi-partenarial gage d'indépendance et de transparence.

Vous le découvrirez dans ce bilan, la qualité de l'air en 2020 est nettement impactée par la crise sanitaire. Comme lors d'une expérimentation à grande échelle d'un scénario jamais imaginé, nous avons évalué et mesuré l'impact de la disparition quasi-totale de la plupart des activités humaines et de nos déplacements durant la première phase de confinement. Cette année nous rappelle à quel point nos modes de vie quotidiens sont impactants pour la qualité de l'air et plus largement pour l'environnement. Nous aurons à tirer des enseignements de cette période inédite, et d'ores et déjà, à faire preuve d'une certaine humilité en considérant la place de l'homme dans l'écosystème de la vie.

Thierry Suaud,
Président d'Atmo Occitanie

L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les données d'émissions de polluants atmosphériques, les cartographies et les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées pour 2020. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

04

LA QUALITÉ DE L'AIR EN OCCITANIE EN 2020

- 06 La surveillance de la qualité de l'air : des méthodes, une expertise au service des territoires et de leurs acteurs
- 08 Les actions de communication en 2020
- 10 Crise sanitaire : quel impact sur la qualité de l'air en Occitanie ? Premières estimations
- 12 L'évaluation de la qualité de l'air en Occitanie
- 13 Le dioxyde d'azote
- 14 Les particules PM10 et PM2.5
- 15 L'ozone
- 16 L'inventaire des sources d'émissions de polluants
- 18 Les faits marquants en région
- 20 L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air
- 21 Les mesures sur le territoire, une composante du dispositif régional de surveillance
- 22 Résultats par station et par polluant
- 26 Retombées de poussières

28

LA QUALITÉ DE L'AIR PAR DÉPARTEMENT EN 2020

- 30 (09) Ariège



32

L'ASSOCIATION EN 2020

- 34 Atmo Occitanie, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air
- 35 Face à la crise sanitaire, Atmo Occitanie a assuré la continuité de ses missions
- 36 Perspectives 2021
- 38 Ils sont adhérents d'Atmo Occitanie

Rabat

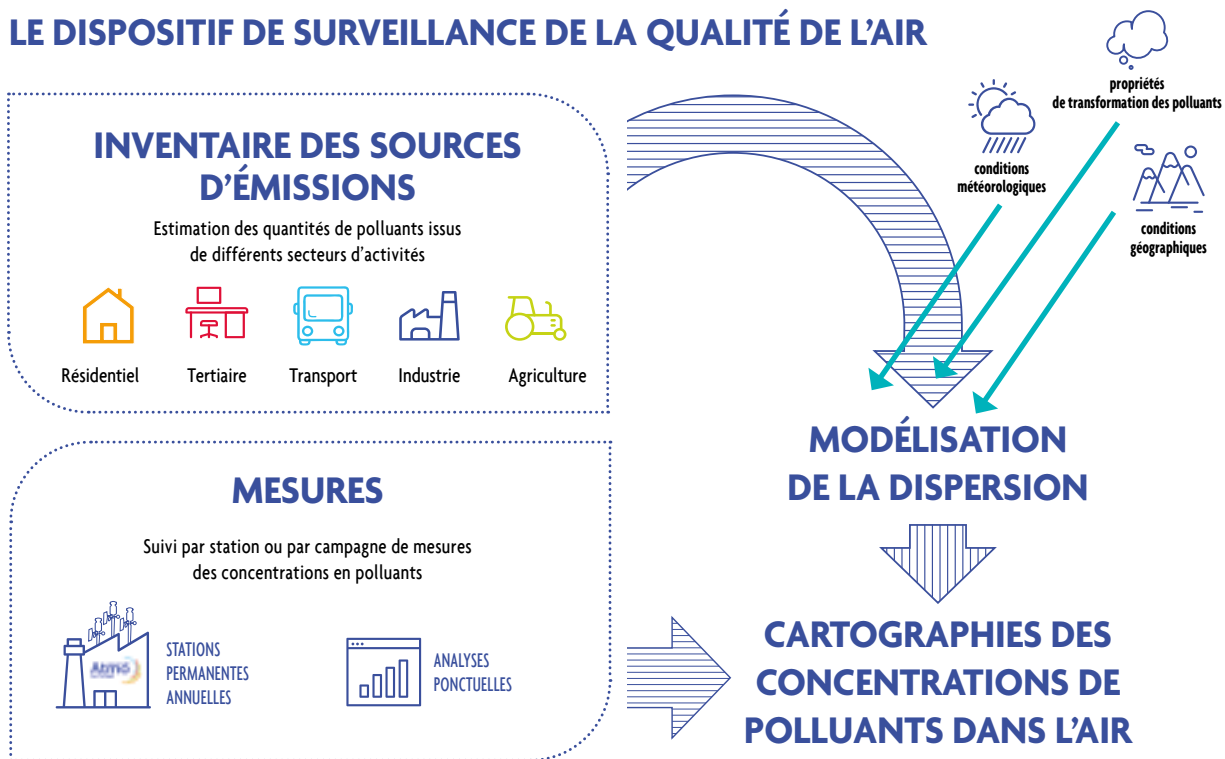
Les valeurs réglementaires 2020



**LA QUALITÉ
DE L'AIR**
EN OCCITANIE
EN 2020

LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR : DES MÉTHODES, UNE EXPERTISE AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS

LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR



UNE EXPERTISE AU SERVICE DES TERRITOIRES

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES



Contribuer aux plans et programmes territoriaux



Aider à la décision et la compréhension des enjeux air/climat /énergie/santé



Participer aux comités de suivi et pilotage des instances locales



Réaliser des projections de réduction des polluants



Évaluer et suivre l'impact des activités humaines sur la qualité de l'air



Surveiller les gênes olfactives



Améliorer les connaissances sur des sujets émergents



Calculer l'exposition de la population à la pollution de l'air

INFORMER, FORMER ET SENSIBILISER



Prévoir l'indice de la qualité de l'air (IQA) pour chaque commune



Sensibiliser le public et les scolaires



Communiquer lors des pics de pollution



Informers les médias par des points presses et interviews



Déployer des jeux de données en open data et données en temps réel



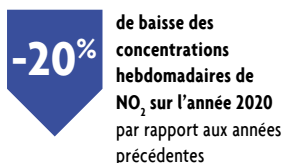
Assurer le reporting national et européen



Publier des rapports d'études et bilans sur internet

LES CHIFFRES CLÉS DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN OCCITANIE EN 2020

ESTIMATION DE L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR



EXPOSITION DE LA POPULATION AU DIOXYDE D'AZOTE

L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air: la mobilité, les activités économiques... Les estimations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

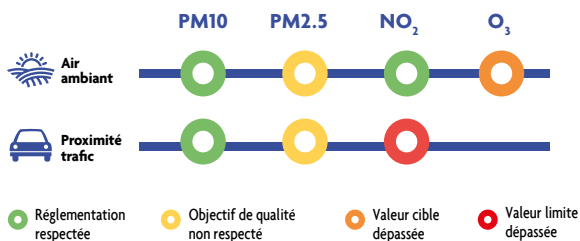


● Personnes exposées à un dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine

*valeur estimée à 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ **valeur estimée à 35 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

L'EXPOSITION CHRONIQUE À LA POLLUTION DE L'AIR

SUIVI DES VALEURS RÉGLEMENTAIRES



DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE

300 000
requêtes annuelles
en open data

180
documents publiés
sur le site internet

12 500
documents téléchargés
sur le site internet

10 000
abonnés aux newsletters d'Atmo
Occitanie

L'EXPOSITION PONCTUELLE À LA POLLUTION DE L'AIR

RÉPARTITION DES ÉPISODES DE POLLUTION



INDICE QUALITÉ DE L'AIR



197 jours où la qualité de l'air a été très bonne à bonne en 2020

PRINCIPAUX LEVIERS D' ACTIONS



L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX

201
adhérents

150
partenariats sous convention en 2020





LES ACTIONS DE COMMUNICATION EN 2020

LE RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION PRESSE

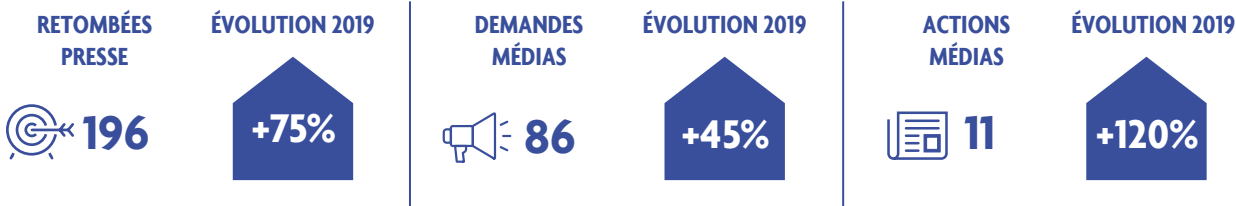
La crise sanitaire a eu un impact direct sur les actions de communication menées par Atmo Occitanie. Si certaines ont été limitées par le contexte de crise, comme les manifestations extérieures et actions de sensibilisation dans les écoles, d'autres ont été confortées. C'est notamment le cas des relations presse.

Davantage d'actions de presse et davantage de demandes d'interviews, déploiement des conférences de presse en visio-conférence... : la crise sanitaire a été l'occasion de développer et de réinventer les modalités de notre communication en direction des médias.

Durant une large période couvrant le premier confinement et son issue, Atmo Occitanie a régulièrement diffusé des communiqués suivant l'évolution de l'impact de cette crise inédite en termes de qualité de l'air. Au total 7 communiqués spécifiques et une conférence de presse ont été réalisés sur ce sujet.

Des conférences de presse ont également permis de valoriser des sujets qui ont retenu l'attention des médias : la publication des résultats du suivi des pesticides dans l'air, et la présentation du nouvel indice qualité de l'air en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Là encore, la situation sanitaire imposait une adaptation de ces événements en visio-conférence, ce qui a particulièrement favorisé la mobilisation des médias locaux et même nationaux.

ACTIONS PRESSE



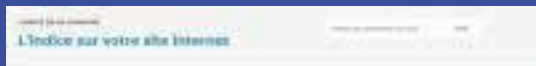
AFFICHEZ LA QUALITÉ DE L'AIR !



VOUS SOUHAITEZ AFFICHER LA QUALITÉ DE L'AIR SUR VOTRE SITE INTERNET ?

Obtenez le code permettant l'affichage et la mise à jour quotidienne et automatique de l'indice qualité de l'air !

1. Rendez sur www.atmo-occitanie.org
2. En bas de page, saisissez le code postal de votre commune



3. Remplissez le formulaire
4. Et voilà ! Vous obtenez le code html à intégrer sur votre site !

ATMO OCCITANIE MET SES DONNÉES ET SES PUBLICATIONS À DISPOSITION DU PUBLIC

Chaque convention de partenariat précise que l'intégralité des rapports et bilans produits par Atmo Occitanie est rendue public. Cet engagement de transparence est mis en œuvre à travers les publications effectuées sur le site internet, l'open-data, les réseaux sociaux, les newsletters...

Cette année, le suivi de l'impact du confinement et la mise en ligne d'une nouvelle rubrique de visualisation de données sur le site internet ont contribué à augmenter la fréquentation du site de façon significative. Le nombre d'abonnés au compte Twitter d'Atmo_Oc a lui aussi évolué de plus de 10%.

LA MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS

DOCUMENTS MIS À DISPOSITION SUR LE SITE INTERNET EN 2020

En 2020, au total 180 publications dont 150 rapports d'études et bilans ont été publiés sur le site internet.

180

publications

161 000

pages vues

12 500

documents téléchargés sur le site internet

EN SAVOIR +

<https://www.atmo-occitanie.org/ressources>


LES DONNÉES MISES À DISPOSITION SUR L'OPEN-DATA

30

flux de données mesures horaires sur 30 jours

300 000

requêtes annuelles

200 000

lignes

EN SAVOIR +

<https://data-atmo-occitanie.opendata.arcgis.com>


LES DONNÉES ANNUELLES VISUALISABLES PAR TERRITOIRE

Nous avons mis en ligne en 2020 un espace de visualisation des données annuelles de la qualité de l'air. Accessibles à différentes échelles de territoire, ce sont des portraits chiffrés de la qualité de l'air avec plusieurs années d'historique et de nombreuses informations à disposition.

En 2020, les pages de cet espace représentent au total 11 772 consultations pour cette rubrique publiée en septembre.

EN SAVOIR +

<https://www.atmo-occitanie.org/datavis>


INFORMATIONS PUBLIÉES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET PAR NEWSLETTER

@atmo_Oc

1 000

abonnés sur Twitter

38

publications sur Twitter

10 000

abonnés aux newsletters

PERSPECTIVES 2021



LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LES ÉCOLES S'ADAPTENT À LA CRISE SANITAIRE!

En mars 2020, les ateliers dans les écoles ont été interrompus lors du premier confinement et n'ont pas repris dans l'année compte tenu des contraintes sanitaires et du principe des ateliers qui impliquait de nombreuses manipulations de matériel par les élèves pour mener des expériences ludiques.

Dès septembre 2020, Atmo Occitanie et l'Agence Régionale de Santé Occitanie ont lancé l'adaptation des ateliers de sensibilisation. Sur les mêmes thèmes, ces ateliers changent de forme pour s'adapter, en un format entièrement dématérialisé, aux contraintes sanitaires. Réadaptation de la pédagogie, création d'animations au format vidéo, quiz et visio-conférences constitueront la nouvelle version des ateliers de sensibilisation qui reprendront dès mars 2021.

MAIS AUSSI EN 2021...

- Mettre en place des webinaires thématiques à l'attention des adhérents d'Atmo Occitanie
- Proposer une formation sur la qualité de l'air à destination des nouveaux élus sur les territoires d'Occitanie
- Renouveler les supports d'exposition pédagogique sur la qualité de l'air
- Finaliser le déploiement du site internet : espace pédagogique et compte utilisateur
- Maintenir la valorisation médiatique des actualités de la qualité de l'air en Occitanie



CRISE SANITAIRE : QUEL IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR EN OCCITANIE ? PREMIÈRES ESTIMATIONS

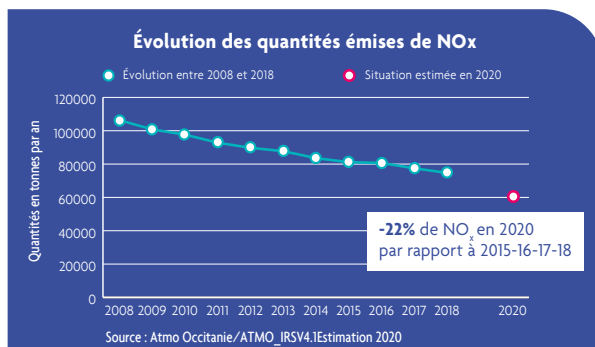
PRÉCAUTIONS DE LECTURE

L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les données d'émissions de polluants atmosphériques, les cartographies et les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées pour 2020. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

OXYDES D'AZOTE : UNE BAISSÉ SIGNIFICATIVE EN 2020

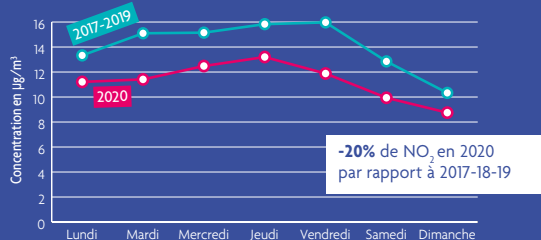
En 2020, les émissions d'oxydes d'azote (NOx) ont baissé de 22%, principalement en raison de la diminution du trafic routier, premier contributeur aux émissions de ce polluant en Occitanie.

Sur l'ensemble de la région, en air ambiant (éloigné des sources directes de pollution) comme à proximité du trafic routier, les concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) en 2020 sont inférieures d'environ 20% aux niveaux observés les années antérieures.



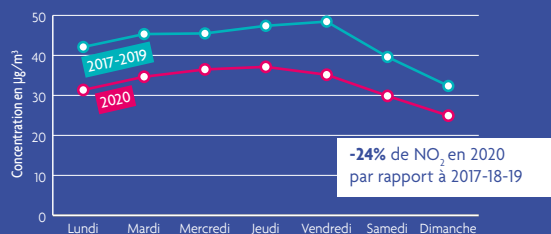
EN AIR AMBIANT

Concentrations de NO₂ sur une semaine type en 2020



EN PROXIMITÉ DU TRAFIC ROUTIER

Concentrations de NO₂ sur une semaine type en 2020



ÉVOLUTION DES POPULATIONS EXPOSÉES À LA POLLUTION CHRONIQUE DIOXYDE D'AZOTE NO₂



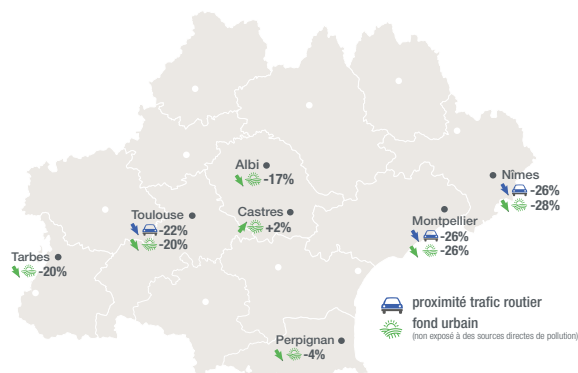
● Personnes exposées à un dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine

UN IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE NO₂ QUI VARIE SELON LES TERRITOIRES

Sur la métropole toulousaine, les écarts sur la moyenne annuelle sont moins élevés que sur la métropole montpelliéraine et l'agglomération nimoise, en raison d'une reprise d'activité plus rapide au cours du second semestre de l'année 2020.

Sur l'agglomération de Castres-Mazamet, aucun impact significatif n'est mis en évidence (+2%) en fond urbain mais les concentrations en dioxyde d'azote sur ce territoire sont historiquement relativement limitées.

Écart relatif des concentrations mesurées en dioxyde d'azote situation 2020 par rapport aux années précédentes (2017-18-19)

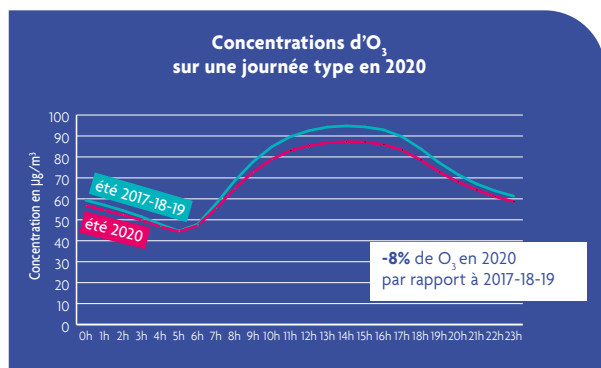


*Données qui intègrent les incertitudes du modèle **valeur estimée à 40 µg/m³ ***valeur estimée à 35 µg/m³

OZONE ÉTÉ 2020 : UNE JOURNÉE MOYENNE AUX CONCENTRATIONS MOINS ÉLEVÉES

Il apparaît qu'en période chaude (d'avril à septembre), les concentrations maximales d'ozone au cours d'une journée moyenne sont jusqu'à 8% en dessous de celles mesurées sur les 3 dernières années. L'écart est encore plus visible au mois de juillet 2020, avec un écart de 15%.

Cette situation s'explique principalement par la baisse des concentrations dans l'air des polluants précurseurs : oxydes d'azote et composés organiques volatils. Les conditions météorologiques (température et insolation) en 2020 ont été globalement similaires à 2019.



POUR ALLER PLUS LOIN

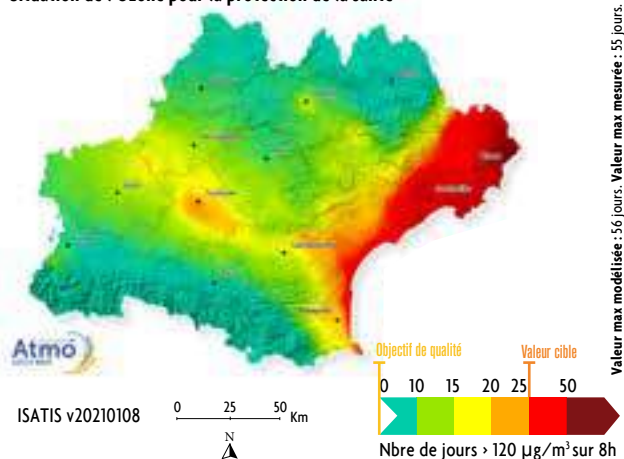
L'ozone n'est pas un polluant directement émis dans l'air par les activités humaines, mais est issu de la transformation, sous l'effet du rayonnement solaire, d'autres polluants, notamment les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV).

DIMINUTION DU NOMBRE DE JOURS EN DÉPASSEMENT PAR AN POUR L'OZONE

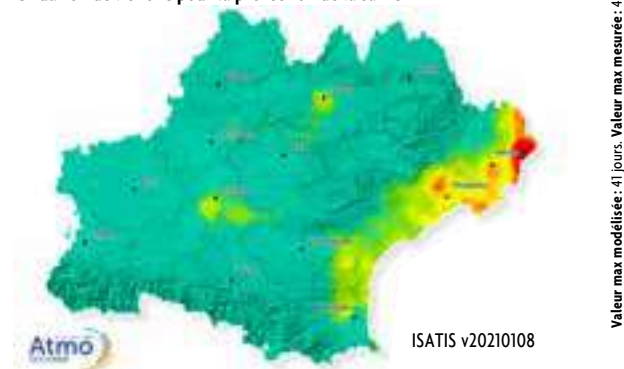
Cette baisse moyenne de 8% des concentrations en ozone à l'échelle régionale se traduit par une nette amélioration de l'indicateur pour la protection de la santé humaine, qui s'exprime en nombre de jours durant lesquels l'exposition moyenne sur 8 heures au cours d'une journée est supérieure à 120 µg/m³.

La situation s'est ainsi améliorée en 2020, et une majeure partie du territoire n'a pas connu plus de 10 jours de dépassements des 120 µg/m³ sur 8 heures.

Situation en 2017-18-19 (moyenne 2017-19) Situation de l'Ozone pour la protection de la santé



Estimation 2020 Situation de l'Ozone pour la protection de la santé



PARTICULES PM10 ET PM2.5 : PAS D'IMPACT VISIBLE DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES NIVEAUX MESURÉS EN 2020

Aucun impact significatif de la crise sanitaire sur les concentrations de particules en suspension n'a été mis en évidence. Cela s'explique par la multitude des sources d'émissions de ce polluant et la forte influence des conditions météorologiques sur la composition des particules en suspension.

Une légère tendance à la baisse des niveaux s'observe sur ces dernières années et les concentrations de PM10 les plus élevées sont désormais très légèrement inférieures à la valeur guide OMS (20 µg/m³ en moyenne annuelle) sur presque tout le territoire. Le nombre de personnes exposées à un dépassement de cette valeur guide a fortement diminué en 3 ans (3 100 personnes estimées en 2020 contre 214 250 personnes en 2017) en raison de cet effet de seuil, sans lien avec la crise sanitaire.



L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN OCCITANIE EN 2020

La situation de la qualité de l'air en 2020 vis-à-vis de la réglementation est stable ces dernières années en Occitanie, comme l'indiquent les différents outils déployés sur la région (stations de mesures, campagnes d'évaluation ponctuelles et modélisations), avec notamment un respect des seuils sur l'ensemble de l'Occitanie pour le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de soufre (SO₂), le benzène, les métaux et le benzo [a]pyrène (B [a]P). Les polluants présentant les principaux enjeux sont :

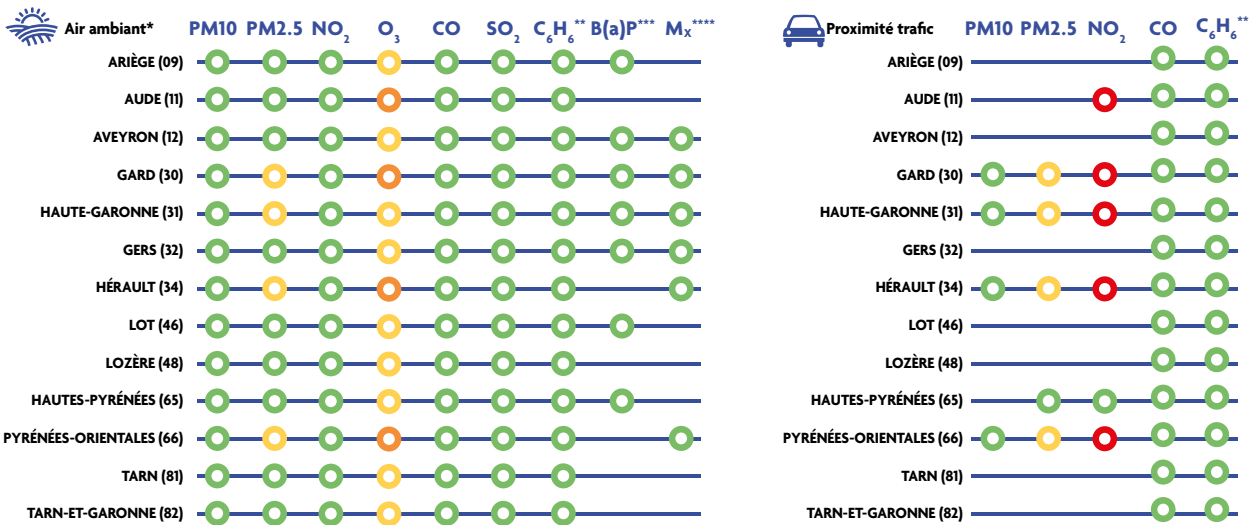
- **le dioxyde d'azote (NO₂)** : la valeur limite pour la protection de la santé humaine n'est pas respectée à proximité de voies à forte circulation dans les agglomérations les plus peuplées, ainsi que dans des environnements urbains encaissés.

- **l'ozone (O₃)** : les objectifs de qualité ne sont pas respectés sur l'ensemble de la région, ainsi que les valeurs cibles sur le pourtour méditerranéen (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales).

- **les particules** : la situation s'est améliorée ces dernières années, et les différentes modélisations urbaines montrent que seul l'objectif de qualité fixé pour les particules PM2.5 n'est pas respecté en milieu urbain des villes les plus peuplées.

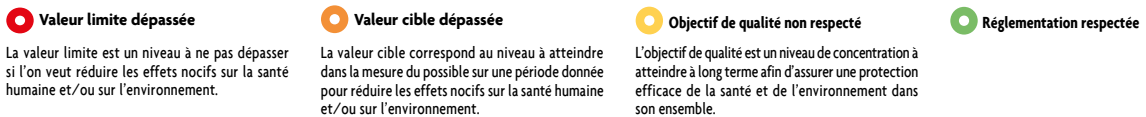
Le nombre de personnes exposées à cette pollution a cependant diminué en 2020, en lien avec la baisse des émissions polluantes due à la crise sanitaire.

SITUATION RÉGLEMENTAIRE



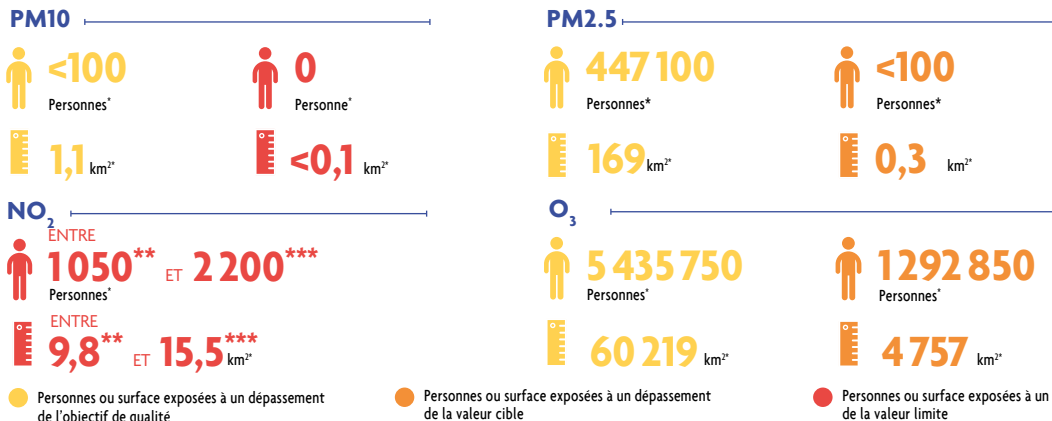
*non exposé à des sources directes de pollution, **benzène, ***benzo [a]pyrène, ****métaux

ÉCHELLE DES VALEURS RÉGLEMENTAIRES



POPULATION ET TERRITOIRE EXPOSÉS À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



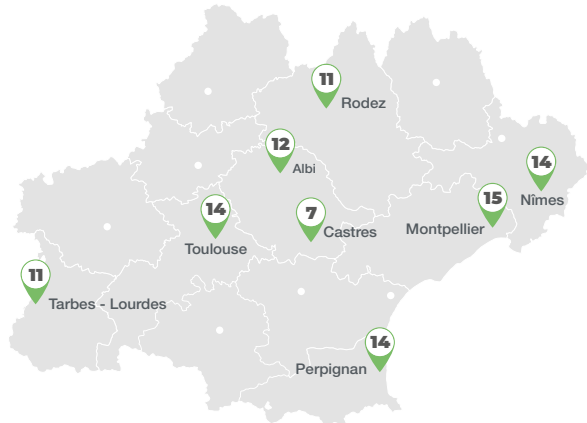
● Personnes ou surface exposées à un dépassement de l'objectif de qualité ● Personnes ou surface exposées à un dépassement de la valeur cible ● Personnes ou surface exposées à un dépassement de la valeur limite

*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les cartographies et les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022. **valeur estimée à 40 µg/m³ ***valeur estimée à 35 µg/m³



LE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂)

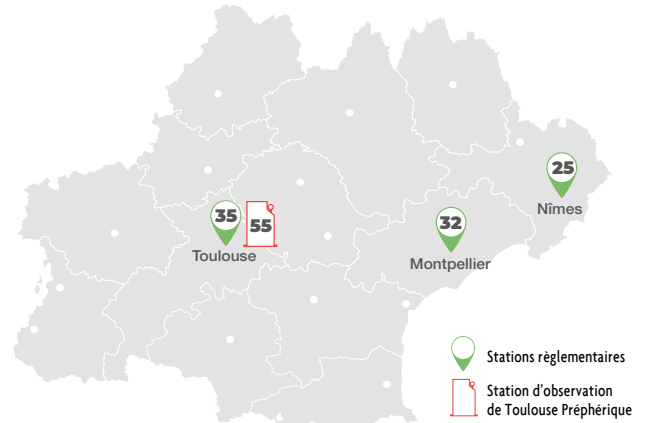
EN AIR AMBIANT*



Concentrations moyennes annuelles (en µg/m³) en 2020
 ■ Réglementation respectée ■ Valeur limite dépassée (>40 µg/m³)

Les concentrations diminuent rapidement avec la distance aux voies principales. La pollution de fond est ainsi atteinte en quelques centaines de mètres et est généralement dépendante de la densité urbaine : d'environ 15 µg/m³ pour les deux métropoles jusqu'à moins de 10 µg/m³ pour des centres urbains de taille plus modeste. Loin de toute activité humaine, la concentration est de l'ordre de 1 µg/m³.

EN PROXIMITÉ TRAFIC ROUTIER



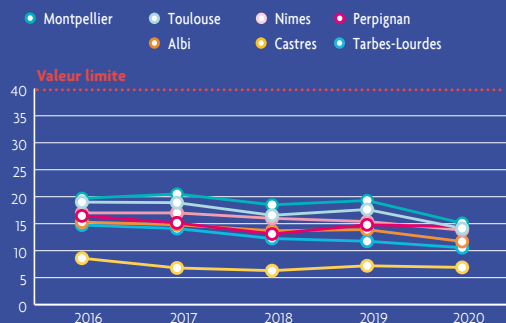
Concentrations maximales annuelles (en µg/m³) en 2020
 ■ Réglementation respectée ■ Valeur limite dépassée (>40 µg/m³)

Les concentrations les plus élevées de NO₂ sont mises en évidence le long d'axes supportant une forte circulation, le secteur des transports routier étant la principale source d'émission sur la région. Des niveaux ne respectant pas valeur limite annuelle (40 µg/m³) pour la protection de la santé humaine peuvent être toujours constatés dans les principales villes de la région.

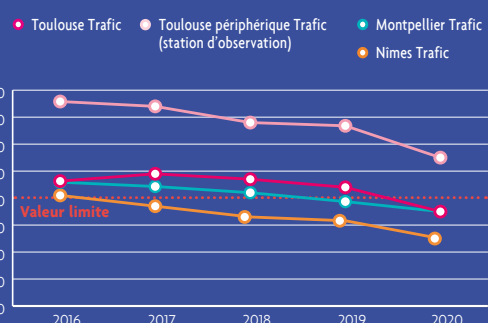
ÉVOLUTION DE L'EXPOSITION AU DIOXYDE D'AZOTE NO₂

La tendance à la baisse de ces dernières années s'est accélérée en 2020, en raison de la crise sanitaire, tant en fond urbain qu'à proximité du trafic routier. La valeur limite annuelle pour la protection de la santé est respectée sur l'ensemble du territoire, hormis le long d'axes routiers sur plusieurs agglomérations de la région : Montpellier, Toulouse, Nîmes, Perpignan et Narbonne. Les différents outils d'évaluation (mesures fixes, mesures ponctuelles, modélisations) montrent cependant que les zones en dépassement se sont fortement réduites en 2020, en lien avec la baisse globale des concentrations.

En air ambiant*
 Concentration en µg/m³



En proximité du trafic routier
 Concentration en µg/m³



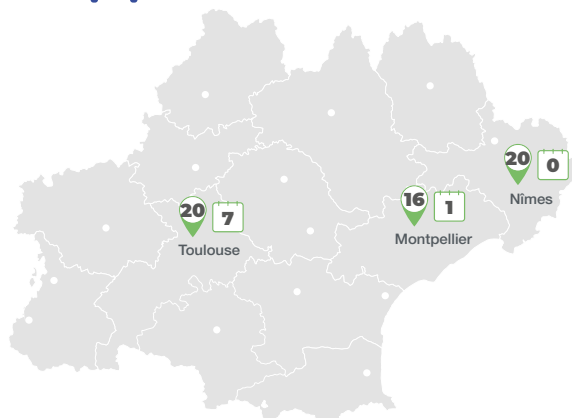
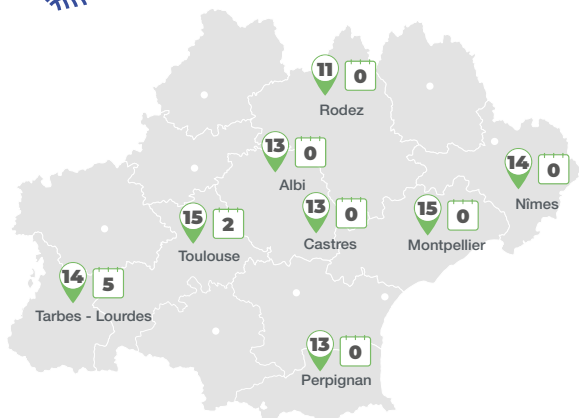
*non exposé à des sources directes de pollution.



LES PARTICULES PM10 INFÉRIEURES À 10 MICROMÈTRES

EN AIR AMBIANT*

EN PROXIMITÉ TRAFIC ROUTIER



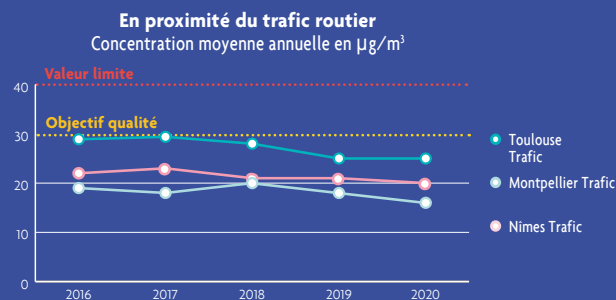
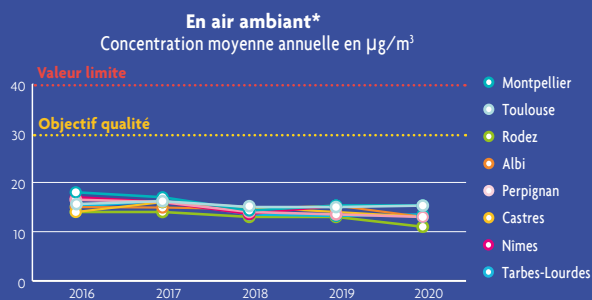
● Concentrations moyennes annuelles (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$) en 2020
■ Réglementation respectée ■ Objectif de qualité non respecté ($>30 \mu\text{g}/\text{m}^3$) ■ Valeur limite dépassée ($>40 \mu\text{g}/\text{m}^3$)

En milieu urbain, les concentrations moyennes annuelles de PM10 sont globalement homogènes, entre 13 et 15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, et nettement inférieures aux seuils réglementaires (objectif de qualité et valeur limite fixés respectivement à 30 et 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Quelques dépassements du seuil journalier sont observés au sud-ouest de la région (Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne). À proximité immédiate des axes de circulation, les concentrations de PM10, plus élevées qu'en situation de fond, respectent également les seuils réglementaires.

ÉVOLUTION DE L'EXPOSITION AUX PARTICULES PM10

2020 confirme la légère tendance à la baisse de ces 5 dernières années, tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier.



LES PARTICULES PM2.5 INFÉRIEURES À 2.5 MICROMÈTRES

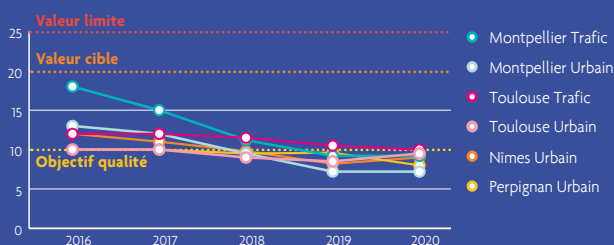
Les concentrations de PM2.5 sont en diminution ces dernières années, tant en fond urbain qu'à proximité du trafic routier.

Cette tendance, plus prononcée que pour les PM10, permet à l'objectif de qualité d'être désormais respecté sur la quasi-totalité du territoire régional.

*non exposé à des sources directes de pollution.

ÉVOLUTION PLURIANNUELLE PM2.5

Concentration moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$





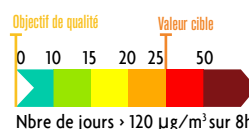
L'OZONE

Estimation 2020

Situation de l'Ozone pour la protection de la santé



L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... La cartographie en 2020 intègre des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.



Valeur max modélisée : 41 jours.
Valeur max mesurée : 40 jours.

ISATIS v20210108

Dép.	Station	Nombre de jours de dépassement des 120 µg/m ³ en moyenne glissante sur 8 heures	
		2020	Moyenne 2018-2020
11	Montségret Rural ^{1,2}	7	
12	Rodez Urbain	15	16
30	La Calmette Périurbain	9	21
30	Nîmes Sud Urbain	20	29
30	Saze Rural	40	58
31	Belesta en Lauragais Rural	8	17
31	Saint Gaudens-Miramont Industriel	2	5
31	Muret Urbain ¹	6	
31	Montgiscard Rural	6	15
31	Toulouse-Berthelot Urbain	7	17
31	Toulouse-Jacquier Urbain	9	21
31	Toulouse-Mazades Urbain	3	15
32	Gaudonville Rural	3	13
32	Peyrusse Vieille Rural	1	7
34	Agathois-Piscénois Périurbain	10	25
34	Biterrois-Narbonnais Périurbain	14	14
34	Montpellier Sud Périurbain	13	26
34	Montpellier Prés d'Arènes Urbain	16	15
34	Montpellier Nord Périurbain	22	36
65	Lourdes Urbain	4	6
65	Tarbes-Dupuy Urbain	4	7
66	Banyuls Rural ^{1,2}	9	
66	Perpignan Centre Urbain	2	14
66	Saint Estève Périurbain	12	21
81	Castres Urbain	8	13

En Occitanie, les conditions météorologiques (fort ensoleillement, température élevée) favorisent la formation d'ozone à partir de polluants précurseurs émis notamment par les activités humaines.

Alors que la pollution à l'ozone était en augmentation ces deux dernières années, l'année 2020 est marquée par **une baisse globale** des concentrations, malgré des conditions météorologiques estivales similaires. Ce constat s'explique par la diminution des concentrations de polluants précurseurs, en lien avec la crise sanitaire, tels que les oxydes d'azote (voir p.10-11).

L'est de la région reste le plus impacté par de fortes concentrations d'ozone, en raison d'un taux d'ensoleillement parmi les plus élevés de la région, ainsi que d'importantes émissions de précurseurs d'ozone (notamment trafic routier et secteur industriel) sur les départements du Gard et de l'Hérault, mais aussi au niveau des Bouches-du-Rhône et de l'Étang de Berre en particulier.

Bien que la situation se soit nettement améliorée en 2020 par rapport aux deux années précédentes, **des non-respects des seuils réglementaires** (protection de la santé humaine et protection de la végétation) **sont constatés** :

- Les objectifs de qualité ne sont pas respectés sur l'ensemble de la région ;
- Les valeurs cibles, calculées en moyenne sur plusieurs années, ne sont pas respectées sur la majorité des départements du Gard et de l'Hérault, ainsi qu'à l'Est de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

■ Valeur cible (>25 jours en moyenne sur 3 ans) non respectée
■ Objectif de qualité non respecté

¹Campagne de mesure ²Taux de données inférieur à 85% sur l'année



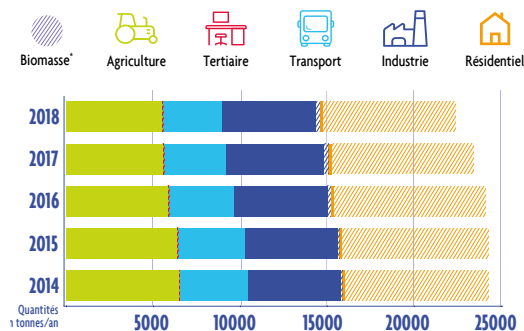
L'INVENTAIRE DES SOURCES D'ÉMISSIONS DE POLLUANTS

Chaque année, l'ensemble des émissions de polluants atmosphériques et de GES issues des secteurs du transport, du résidentiel, du tertiaire, de l'agriculture et de l'industrie est quantifiée. Ainsi, cette année, seules les données de 2014 à 2018 sont ici présentées.

Pour information, les quantités d'émissions estimées pour les années 2019 et 2020 seront évaluées lorsque l'ensemble des données d'activités seront disponibles, à savoir respectivement fin 2021 et fin 2022.



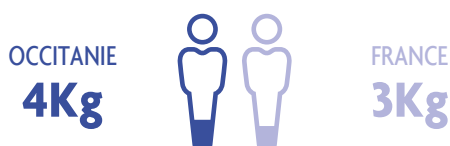
PARTICULES PM10 ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS



TENDANCE EN 2018**



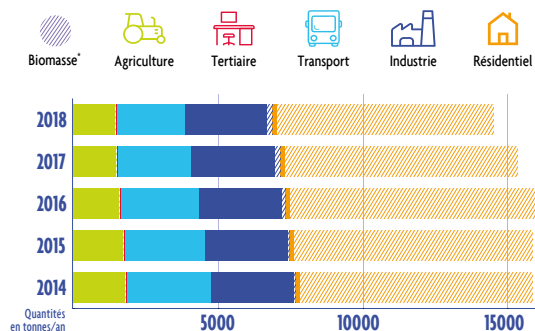
ÉMISSIONS/HABITANT



PART DE LA RÉGION EN FRANCE



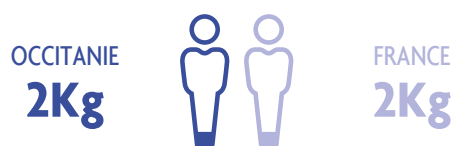
PARTICULES PM2.5 ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS



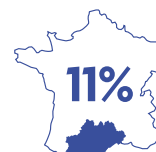
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DE LA RÉGION EN FRANCE



L'année 2020 est marquée par une forte volonté de valoriser les indicateurs Air pour accompagner les territoires dans leurs suivis de plans et programmes visant à réduire les polluants émis dans l'air.

À l'échelle régionale, des indicateurs Air dédiés ont été produits pour la stratégie Région à Energie Positive (REPOS), le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et le Schéma Régional Biomasse. Ces indicateurs permettent notamment de suivre l'évolution des quantités de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre émises à l'échelle régionale et de les confronter aux objectifs définis au niveau national à horizon 2030 dans le Plan de Réduction des Emissions de polluants Atmosphériques (PREPA) et à 2050 dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Une standardisation d'un jeu d'indicateurs Air communs à tous les suivis de plans et programmes Climat-Air-Energie régionaux et locaux sera développée dans l'objectif de permettre une lecture synthétique compréhensible et pour donner des bases communes de compréhension par les territoires.

Concernant la mise à jour de l'inventaire, le traitement des données selon une méthodologie commune et cohérente a pu être réalisé en 2020, permettant ainsi la valorisation de plus de dix années d'inventaire des émissions polluantes en Occitanie, de l'échelle communale à l'échelle régionale.

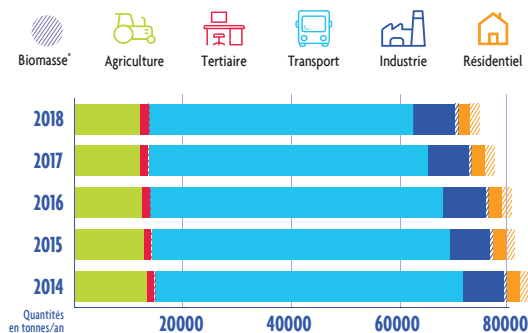
Ces données seront valorisées à travers une publication dédiée, à l'automne 2021.

EN SAVOIR +

<https://www.atmo-occitanie.org/occitanie-indicateurs-air-de-suivi-des-plans-et-programmes-regionaux-2019>

OXYDES D'AZOTE NO_x

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS



TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT

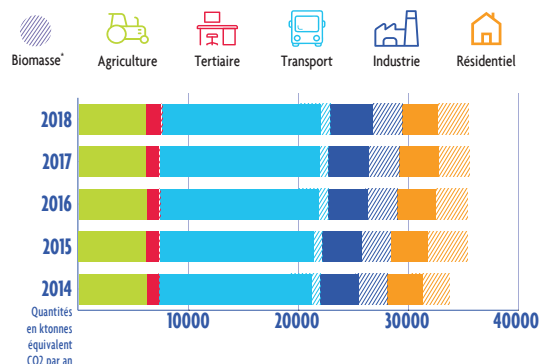


PART DE LA RÉGION EN FRANCE



GAZ À EFFET DE SERRE GES

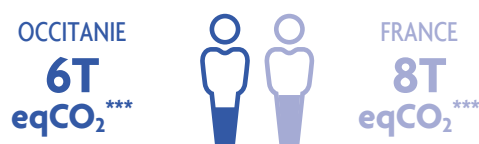
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS



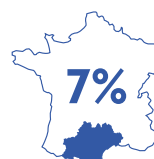
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DE LA RÉGION EN FRANCE



***T eqCO₂: tonne équivalent CO₂

LES FAITS MARQUANTS EN RÉGION



ADAPTATION DES OUTILS POUR UN NOUVEL INDICE QUALITÉ DE L'AIR

Afin de répondre à l'évolution réglementaire nationale de l'indice ATMO, Atmo Occitanie a adapté ses outils pour assurer la transition et la mise à disposition de cet indicateur synthétique de la qualité de l'air.

Un indice plus protecteur de notre santé

L'indice ATMO a évolué afin de traduire davantage l'impact sanitaire de la pollution de l'air. Il prend en compte un nouveau polluant dans son calcul, les particules PM2.5 et est en cohérence avec les seuils de l'indice européen et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Une mise à jour du dispositif pour prévoir l'indice quotidien

Dès le début d'année l'ensemble de l'équipe a été mobilisé pour adapter les outils qui nécessitaient une mise à jour. Cela a concerné les outils informatiques utilisés pour effectuer la prévision quotidienne, l'open-data, le site internet et l'envoi des newsletters.

Des actions et supports de communication ont également été préparés et diffusés dès le mois de décembre afin d'expliquer cette évolution et ses conséquences.



LETTRE DE L'AIR N° 15 - UN NOUVEL INDICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

<https://bit.ly/3uT7dW9>



ÉVALUER ET SUIVRE LA QUALITÉ DE L'AIR EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS PORTUAIRES

En fin d'année 2020, Port de Sète - Sud de France et Atmo Occitanie se sont engagés à travers un partenariat sur le long terme pour la qualité de l'air.

Structurée pour trois années, cette collaboration vise à améliorer la connaissance sur l'influence des activités portuaires sur la qualité de l'air dans la zone portuaire et dans son environnement afin d'évaluer les effets des solutions de réductions des émissions réalisées ou programmées par le port de Sète-Frontignan, qui fait partie des grandes infrastructures de transport (voyageurs et marchandises) de l'Occitanie.

Le dispositif de surveillance programmé s'intègre au sein de la surveillance existante sur le territoire de Sète Agglopolé Méditerranée, et plus largement sur la région Occitanie. Il comportera :

- le suivi des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effets de serre,
- le suivi des concentrations de polluants dans l'air dans l'environnement portuaire,
- l'évaluation de l'impact du développement et des projets d'investissement de transition énergétique planifiés par Port Sud de France dans les années à venir.





ÉVOLUTION DU DISPOSITIF RÉGIONAL DE MESURES

Comme chaque année, le dispositif régional de mesures a évolué en 2020 afin de répondre aux exigences réglementaires et améliorer l'évaluation de qualité de l'air sur la région :

- Sur la région de Toulouse, le dispositif fixe de mesures a été complété avec l'ajout d'un point de mesure PM2.5 et benzène à proximité du trafic routier.
- À Perpignan, une station longue durée a été installée à proximité du trafic routier permettant l'évaluation des NOx, PM10 et PM2.5. Cette station a vocation à être pérennisée afin que le dispositif d'évaluation sur cette zone soit conforme aux exigences réglementaires.
- Dans le cadre de la mise en conformité du dispositif régional réglementaire de mesures, 2 stations urbaines ont été mises en service à Montauban et Rodez afin d'évaluer les niveaux de NOx, ozone, PM10 et PM2.5 dans l'air ambiant.
- En complément, afin de mieux comprendre le comportement de l'ozone sur la région et d'améliorer les modèles de prévision, des campagnes de mesures estivales ont été réalisées à Banyuls (66) et Montsérét (11).

Pour 2021, sont notamment prévues des mesures :

- Pendant un an dans les Parcs Naturels Régionaux des Pyrénées Catalanes et Ariégeoises afin d'améliorer les connaissances sur l'évaluation des particules en suspension dans des environnements ruraux.
- À proximité du trafic routier à Béziers et en fond urbain à Narbonne dans le cadre de la mise en conformité du dispositif régional de mesures.



PESTICIDES DANS L'AIR : DES CONNAISSANCES À CONSOLIDER

En 2020, Atmo Occitanie a publié les résultats de la surveillance réalisée en 2018 et 2019 sur 9 sites de mesures en région en partenariat avec des acteurs locaux et dans le cadre de la première campagne exploratoire nationale pilotée par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES).

L'objectif était de réaliser un état des lieux de la présence de pesticides et enrichir les connaissances pour mieux appréhender l'impact sanitaire à terme.

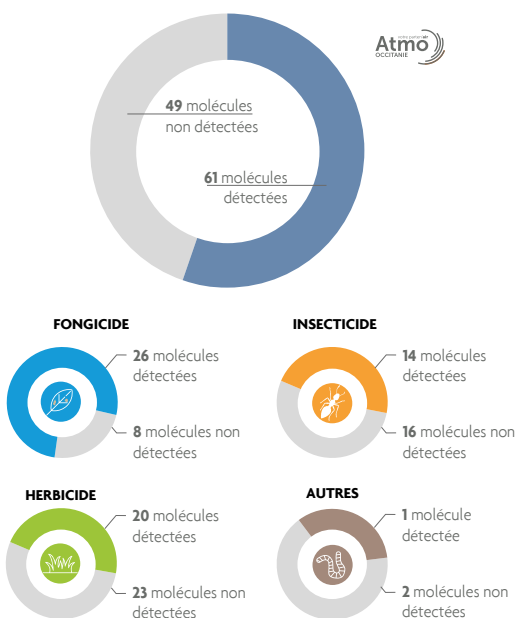
Sur les 110 molécules recherchées en Occitanie, toutes campagnes de mesures confondues, 61 pesticides ont été détectés.

Les fongicides sont détectés en plus grand nombre sur la majorité des sites de mesures, en raison notamment de la variété des matières actives disponibles en région.

Sur l'ensemble des molécules détectées en région, 31 sont à caractère perturbateur endocrinien probable.

Ce suivi d'ampleur inégale en région demeure encore insuffisant en l'absence d'une surveillance continue sur le long terme.

PROPORTION DE MOLÉCULES DÉTECTÉES EN RÉGION



Depuis 2002 des mesures ponctuelles de pesticides dans l'air sont réalisées en région. Les résultats de ces suivis demeurent insuffisants en l'absence de suivi continu à long terme.

LETTRE DE L'AIR N° 13 - LA SURVEILLANCE DES PESTICIDES DANS L'AIR EN OCCITANIE

<https://bit.ly/3rnLwvY>

LE RAPPORT COMPLET

<https://bit.ly/3e8Ge33>



L'EXPOSITION PONCTUELLE À LA POLLUTION DE L'AIR

En 2020, l'Occitanie a été marquée par 21 procédures départementales pour épisode de pollution, réparties au cours de l'année sur 13 journées et sur 7 des 13 départements de la région.

Le nombre d'épisodes de pollution liés à l'ozone a fortement diminué avec 2 journées en 2020 contre plus d'une dizaine en 2018 et 2019. Les conditions météorologiques estivales sur ces 3 années étant globalement similaires, l'explication est à chercher du côté de la crise sanitaire qui a entraîné une baisse des composés précurseurs, contribuant à la formation de l'ozone dans l'atmosphère (voir en pages 10 et 11).

En revanche, le nombre d'épisodes de pollution liés aux particules en suspension **PM10 en 2020 est resté aussi élevé qu'en 2019** en raison de conditions météorologiques automnales propices à l'accumulation de particules dans l'atmosphère.

Le mois de novembre concentre la majorité de ces épisodes, avec en particulier 7 jours consécutifs avec au moins un département concerné. La persistance sur plusieurs jours de la pollution a conduit au déclenchement de 3 procédures d'alerte, avec pour conséquence la mise en place de mesures d'urgence visant à limiter les niveaux de pollution.

Au total en Occitanie en 2020



NOMBRE DE PROCÉDURES POUR UN ÉPISODE DE POLLUTION EN 2020

EN 2020	NBRE DE PROCÉDURES POUR UN ÉPISODE DE POLLUTION	DONT O ₃	DONT PM10
ARIEGE (09)	1	0	1
AUDE (11)	0	0	0
AVEYRON (12)	0	0	0
GARD (30)	1	1	0
HAUTE-GARONNE (31)	6	1	5
GERS (32)	2	0	2
HÉRAULT (34)	0	0	0
LOT (46)	0	0	0
LOZÈRE (48)	0	0	0
HAUTES-PYRÉNÉES (65)	6	0	6
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)	1	0	1
TARN (81)	0	0	0
TARN-ET-GARONNE (82)	4	0	4

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROCÉDURES POUR UN ÉPISODE DE POLLUTION

	2017	2018	2019	2020
ARIEGE (09)	0	0	0	1
AUDE (11)	3	0	5	0
AVEYRON (12)	2	0	3	0
GARD (30)	9	14	7	1
HAUTE-GARONNE (31)	15	5	8	6
GERS (32)	0	0	1	2
HÉRAULT (34)	3	5	6	0
LOT (46)	0	0	0	0
LOZÈRE (48)	0	0	3	0
HAUTES-PYRÉNÉES (65)	17	0	2	6
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)	2	1	4	1
TARN (81)	8	2	4	0
TARN-ET-GARONNE (82)	12	0	1	4

RESTEZ INFORMÉ EN CAS D'ÉPISODES DE POLLUTION

<https://www.atmo-occitanie.org/inscription-aux-listes-de-diffusion>



LE DISPOSITIF DE MESURES SUR LE TERRITOIRE, UNE COMPOSANTE DES OUTILS RÉGIONAUX DE SURVEILLANCE

Les stations de mesures sont un des outils du dispositif régional de surveillance, avec l'inventaire des sources d'émissions et les plateformes de modélisation régionale et urbaine.

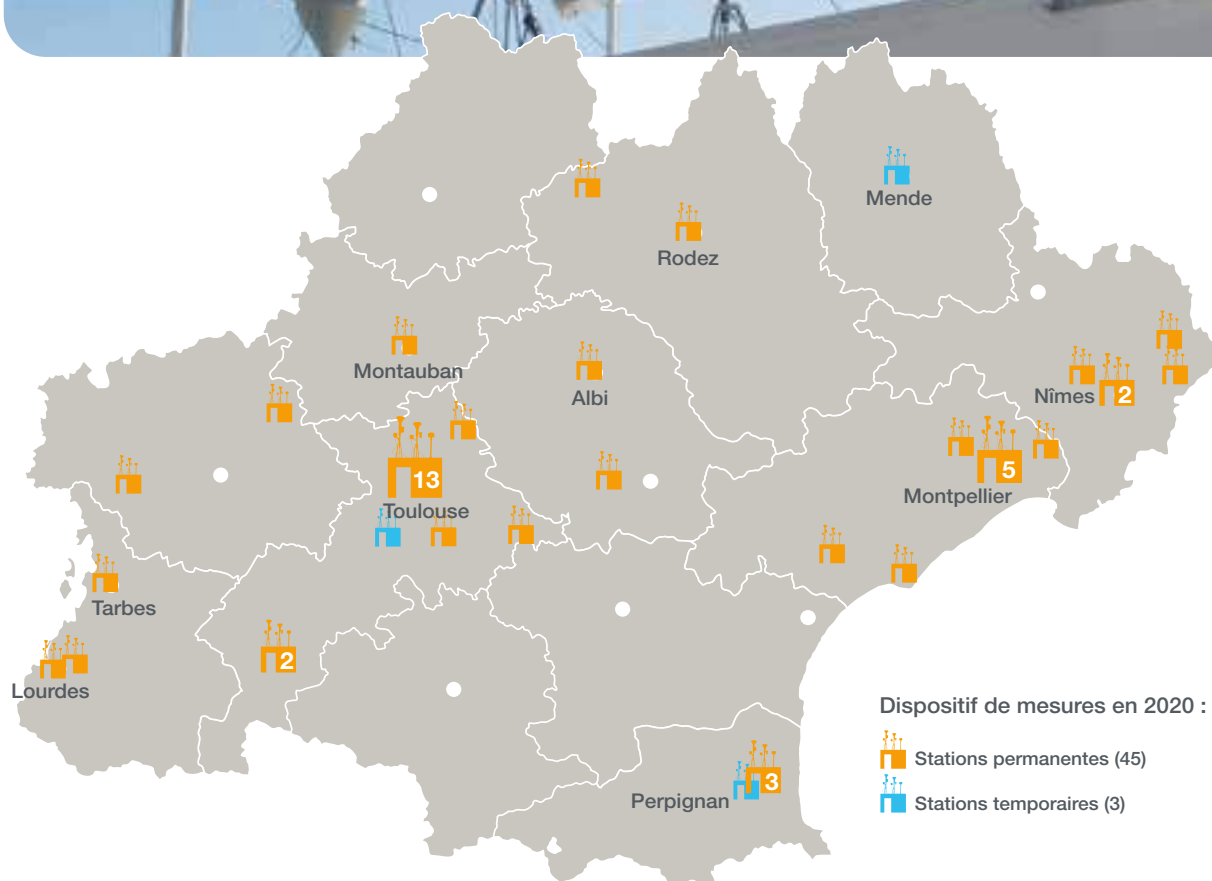
L'organisation de ces stations est définie en cohérence avec le programme régional stratégique de la qualité de l'air, le PRSQA, élaboré en concertation avec les partenaires d'Atmo Occitanie.

45
















stations
permanentes

3

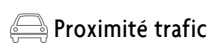
stations
temporaires



RÉSULTATS PAR STATION ET PAR POLLUANT

		Moyenne Annuelle	AOT40 estimé	AOT40 estimé Moyenne 5 ans	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³ Moy. 3 ans	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
AVEYRON (12)											
RODEZ CAMONIL											
	Dioxyde d'azote	12*								0	79
	Ozone	63	10 704	12 832		134	15	16			142
	Particules PM10	11*			36				0		
	Particules PM2.5	6*									
VIVIEZ											
	Arsenic	0,36									
	Cadmium	0,76									
	Nickel	0,44									
GARD (30)											
NIMES SUD (GAUZY)											
	Dioxyde d'azote	14								0	83
	Ozone	56	12 801	19 994		143	20	29			165
	Particules PM10	15			43				0		
	Particules PM2.5	9									
	Benzo(a)pyrène	0,26*									
	Arsenic	0,20									
	Cadmium	<0,15									
	Nickel	0,63									
Plomb	0,0020										
LA CALMETTE											
	Ozone	52	11 249	16 709		142	9	21			166
NIMES PLANAS											
	Dioxyde d'azote	25								0	127
	Particules PM10	20			48				0		
SAZE											
	Ozone	63	19 777	27 183		153	40	58			176
SAINT-LAURENT-DES-ARBRES											
	Particules PM10	14			39				0		
	Particules PM2.5	8									
HAUTE-GARONNE (31)											
MONTGISCARD											
	Ozone	62	10 748	13 125		161	6	15			196
TOULOUSE MAZADES											
	Dioxyde d'azote	15								0	90
	Ozone	55	7 064	11 983		124	3	15			146
	Particules PM10	15			63				2		
	Particules PM2.5	10									
TOULOUSE JACQUIER											
	Dioxyde d'azote	14								0	101
	Ozone	56	10 321	13 495		138	9	21			165
	Particules PM10	15			50				0		
TOULOUSE BERTHELOT											
	Dioxyde d'azote	14								0	102
	Ozone	54	7 576	12 530		135	7	17			163
	Particules PM10	16			45				0		
	Particules PM2.5	9									
	Arsenic	0,23									
	Cadmium	0,18									
Nickel	0,47										
Plomb	0,0020										
TOULOUSE PÉRIPHÉRIQUE**											
	Dioxyde d'azote	55								2	205
	Particules PM10	25			66				7		
	Benzène	0,79									
TOULOUSE ROUTE D'ALBI											
	Dioxyde d'azote	30								0	145
	Particules PM10	20			51				2		
	Particules PM2.5	10									
TOULOUSE PORT DE L'EMBOUCHURE											
	Dioxyde d'azote	35								0	154
	Particules PM10	20			58				5		
	Particules PM2.5	11									
	Benzène	1,56									
BLAGNAC AEROPORT TRAFIC											
	Dioxyde d'azote	14								0	101
	Particules PM10	13			39				0		
	Benzène	0,79									

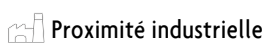
Remarque pour le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote: les concentrations respectent les niveaux critiques pour la protection de la végétation. Données en microgrammes par mètre cube (µg/m³) sauf arsenic, cadmium, nickel, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube (ng/m³) et l'AOT 40 pour l'ozone en µg·m³·h. * Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85% de l'année. ** Station d'observation.



Proximité trafic



Urbain



Proximité industrielle



Rural

	Moyenne Annuelle	AOT40 estimé	AOT40 estimé Moyenne 5 ans	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³ Moyenne 3 ans	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
BLAGNAC AEROPORT PISTE**										
	Dioxyde d'azote	12							0	98
	Particules PM10	14		48				0		
BESSIERES ECONOTRE										
	Particules PM10	14		38				0		
	Dioxyde de soufre	2*								16
	Arsenic	0,23								
	Cadmium	0,06								
	Nickel	0,41								
	Plomb	0,0012								
TOULOUSE SETMI EISENHOWER										
	Particules PM10	15		48				0		
	Dioxyde de soufre	1*								11
	Arsenic	0,15								
	Cadmium	0,07								
	Nickel	0,49								
	Plomb	0,0015								
TOULOUSE SETMI CHAPITRE										
	Particules PM10	14		48				0		
	Dioxyde de soufre	2								9
	Arsenic	0,13								
	Cadmium	0,05								
	Nickel	0,41								
	Plomb	0,0013								
TOULOUSE BOULODROME										
	Plomb	0,0058								
TOULOUSE FAURE										
	Plomb	0,0034								
TOULOUSE FERRY										
	Plomb	0,0027								
SAINT-GAUDENS DAURAT										
	Dioxyde de soufre	0								22
SAINT-GAUDENS MIRAMONT										
	Dioxyde de soufre	1								26
	Ozone	43	4 626	7 864		139	2	5		160
BELESTA-EN-LAURAGAIS										
	Ozone	65	8 357	12 085		151	8	17		198
GERS (32)										
PEYRUSSE VIEILLE										
	Dioxyde d'azote	1							0	13
	Ozone	61	5 103	9 341		121	1	7		131
	Particules PM10	10			63			3		
	Particules PM2.5	6								
	Benzo[a]pyrène	0,03								
	Arsenic	0,18								
	Cadmium	0,04								
	Nickel	0,34								
	Plomb	0,0012								
GAUDONVILLE										
	Ozone	63	7 249	11 992		139	3	13		147
HERAULT (34)										
MONTPELLIER PRES D'ARENES										
	Dioxyde d'azote	15							0	112
	Ozone	59	10 732	11 642		139	16	15		154
	Particules PM10	15			41			0		
	Particules PM2.5	7								
MONTPELLIER CHAPTAL										
	Dioxyde d'azote	19							0	93
MONTPELLIER SAINT DENIS										
	Dioxyde d'azote	32							0	139
MONTPELLIER POMPIGNANE										
	Dioxyde d'azote	21							0	135
	Benzène	1,48								
	Particules PM10	16			71			1		
	Particules PM2.5	9								



☐ Pas de seuil réglementaire ou pas assez de données pour comparer au seuil réglementaire

■ Objectif de qualité ou seuil d'information non respectés








■ Valeur limite non respectée

■ Valeur cible non respectée

■ Seuil réglementaire respecté

	Moyenne sur période de mesures 2020	AOT40 estimé	AOT40 estimé Moyenne 5 ans	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³ Moyenne 3 ans	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
LOZÈRE (48)										
MEUDE										
	Dioxyde d'azote	12							0	63
	Particules PM10	13		31				0		
	Particules PM2.5	7								
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)										
PERPIGNAN PYRÉNÉES										
	Dioxyde d'azote	42							0	126
	Particules PM10	23		102				2		
	Particules PM2.5	10								



MESURES TEMPORAIRES COURTE DURÉE



	Moyenne sur période de mesures 2020	AOT40 estimé	AOT40 estimé Moyenne 5 ans	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³ Moyenne 3 ans	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
AUDE (11)										
MONTSERET										
	Ozone	66	-	-	137	7	-			145
AVEYRON (12)										
ONET LE CHÂTEAU										
	Dioxyde d'azote	13							0	89
	Particules PM10	14		36				0		
HAUTE-GARONNE (31)										
TOULOUSE ÎLE DU RAMIER										
	Dioxyde d'azote	9							0	56
	Particules PM10	14		25				0		
	Particules PM2.5	8								
TOULOUSE PRAT-LONG										
	Dioxyde d'azote	24							0	68
	Particules PM10	16		25				0		
	Particules PM2.5	10								
	Arsenic	0,25								
	Cadmium	0,12								
	Nickel	0,67								
	Plomb	0,0024								
TOULOUSE ESPAGNAC										
	Dioxyde d'azote	21							0	96
	Particules PM10	18		47				0		
	Particules PM2.5	11								
	Arsenic	0,22								
	Cadmium	0,14								
	Nickel	0,69								
	Plomb	0,0024								
TOULOUSE VERNE										
	Dioxyde d'azote	22							0	110
	Particules PM10	17		45				0		
	Particules PM2.5	8								
	Arsenic	0,02								
	Cadmium	<0,08								
	Nickel	0,65								
	Plomb	0,0027								
HERAULT (34)										
SAINT AUNES										
	Dioxyde d'azote	11							0	61
	Particules PM10	13		39				0		
	Particules PM2.5	7								
BEZIERS ISDND										
	Dioxyde de soufre	2								15
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)										
BANYULS										
	Ozone	82	-	-	130	9	-			134


Remarque pour le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote : les concentrations respectent les niveaux critiques pour la protection de la végétation.

Données en microgrammes par mètre cube (µg/m³) sauf arsenic, cadmium, nickel, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube (ng/m³) et l'AOT 40 pour l'ozone en µg/m³.h

*Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85% de l'année.

 Pas de seuil réglementaire ou pas assez de données pour comparer au seuil réglementaire
 Seuil réglementaire respecté

 Objectif de qualité ou seuil d'information non respectés
 Valeur limite non respectée

 Valeur cible non respectée



RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

Les exploitations telles que les carrières, gravières, cimenteries, incinérateurs, centrales à béton peuvent générer des émissions de poussières sédimentables. En 2020, Atmo Occitanie a réalisé un suivi des retombées de poussières sèches (plaquettes de dépôts) ou totales (jauges) dans l'environnement de 82 exploitations.

82

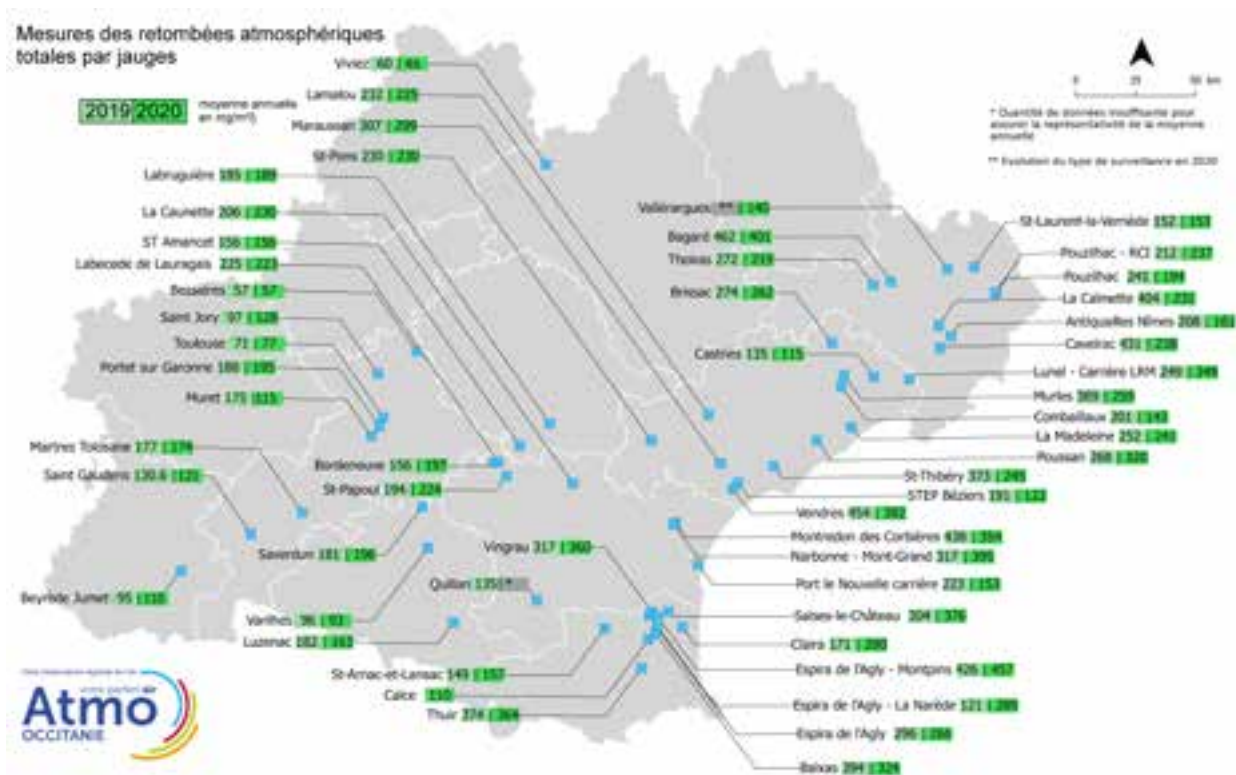
exploitations suivies
à l'échelle régionale

SUIVI À L'AIDE DE JAUGE

Des mesures des retombées de poussières totales par jauges selon la norme NFX 43 014 sont réalisées sur 287 points de mesures répartis dans l'environnement de 56 exploitations dont 41 carrières.

La carte présente, pour chaque site surveillé, les moyennes annuelles 2019 et 2020 des retombées totales déterminées à partir des points de mesures répartis dans l'environnement du site.

Autour de la majorité des sites surveillés, les niveaux de retombées totales constatés en 2020 sont restés stables ou ont diminué par rapport à 2019.



Unité : quantité de poussière déposée par unité de surface et de temps (mg/m²/jour)



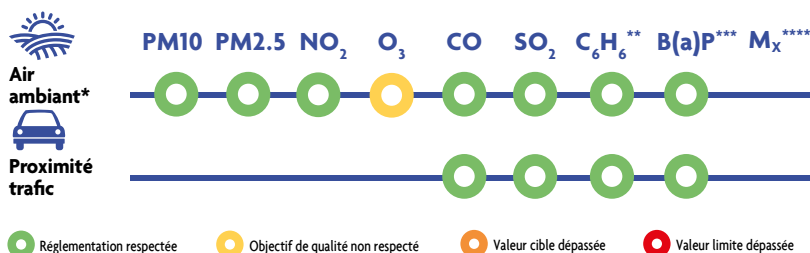
**LA QUALITÉ
DE L'AIR
PAR DÉPARTEMENT
EN 2020**

ARIÈGE

En Ariège, les seuils réglementaires sont respectés en 2020 à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone, comme chaque année sur l'ensemble de la région. Le département a connu un seul épisode de pollution en 2020, et aucun en 2019.



SITUATION RÉGLEMENTAIRE



*non exposé à des sources directes de pollution, **benzène, ***benzo [a]pyrène, ****métaux

EXPOSITION PONCTUELLE



POPULATION EXPOSÉE À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

POUR ALLER PLUS LOIN

En complément des principaux polluants réglementés en air ambiant (NO₂, ozone, particules en suspension), le dispositif de mesure déployé en 2021 à Saint-Girons évaluera également le Black Carbon et les HAP, composés pouvant être émis notamment par le chauffage au bois. Le suivi du Black Carbon, polluant encore peu étudié en France, permet d'analyser les contributions du trafic routier et du chauffage au bois dans les niveaux de particules. Ce

suivi détaillé permettra une meilleure connaissance des sources émettrices de particules sur ce type de territoire et des impacts associés sur l'exposition des populations.

Ce suivi va permettre de comparer les mesures de Black Carbon aux mesures réalisées en d'autres points de la région, en termes de niveau et de contribution sectorielle aux émissions de particules.

L'ACTU DE L'ANNÉE



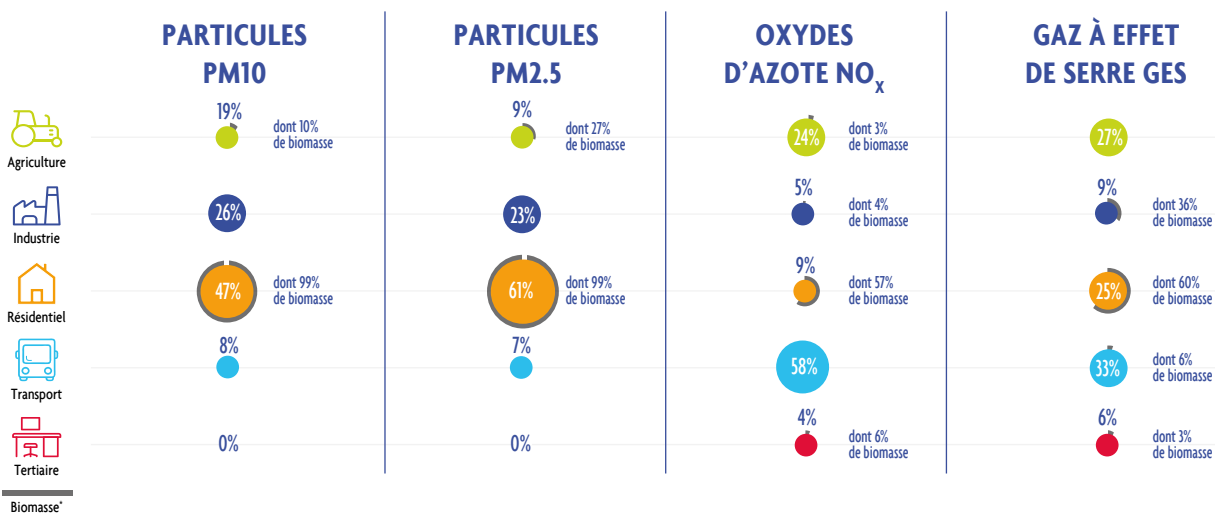
En 2020, Atmo Occitanie a travaillé avec le Parc Naturel Régional de Pyrénées Ariégeoises afin de proposer un projet moteur sur la thématique air au sein du Parc, en réponse à l'appel à projet de l'ADEME. Ce projet porté par le territoire avait pour but une meilleure connaissance partagée de la qualité de l'air du territoire et un accompagnement des usages et pratiques.

PERSPECTIVES 2021



L'année 2021 verra la réalisation d'une campagne de mesures semi-fixe sur la commune de Saint-Girons, en partenariat avec la Région Occitanie. L'objectif de ce suivi d'un an, qui n'avait pas été réalisé depuis plusieurs années sur un territoire Ariégeois, vise à améliorer les connaissances générales en termes de qualité de l'air et à suivre les niveaux de concentrations et d'exposition des populations à la pollution atmosphérique.

LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



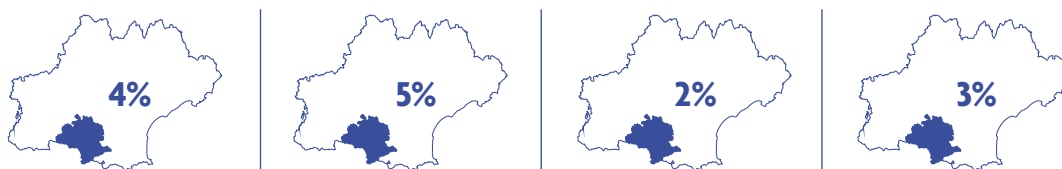
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT EN OCCITANIE



Source : Atmo Occitanie - ATMO_IRSV4.1_Occ *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles. **Evolution en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années. ***T eqCO₂ : tonne équivalent CO₂.



L'ASSOCIATION

EN 2020

ATMO OCCITANIE, ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE

Lors de l'Assemblée Générale d'Atmo Occitanie le 16 septembre 2020, les adhérents ont élu les membres du Bureau et du Conseil d'Administration.



Les membres du Conseil d'Administration d'Atmo Occitanie

LE BUREAU D'ATMO OCCITANIE

Président : Monsieur SUAUD Thierry,
REGION OCCITANIE - PYRENEES MEDITERRANEE
1er Vice-Présidente : Madame LANGE Régine
Vice-Présidente : Madame BEZ Patricia, TOULOUSE
METROPOLE
Vice-Présidente : Madame TOUZARD Isabelle,
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Secrétaire : Monsieur PELLOQUIN Eric, DREAL
Secrétaire adjoint : Monsieur RIVIERE Alain,
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MP
Trésorier : Monsieur MAGIMEL Bruno, EDF
Trésorier-adjoint : Monsieur MAESTRI Bruno, UNICEM
Assesneur : Monsieur RAUNA Alain, RODEZ
AGGLOMERATION

Assesneur : Monsieur PEYRON Michel, ADEME
Assesneur : Madame JEUCH Mélanie,
LAFARGE CEMENTS - USINE DE MARTRES
TOLOSANE
Assesneur : Monsieur DUCHENE Bernard

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATMO OCCITANIE

Collège Etat et autres administrations de l'Etat

ADEME - AGENCE REGIONALE DE SANTE - DRAAF - DREAL - PREFECTURE OCCITANIE / SGAR

Collège Collectivités Territoriales

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
REGION OCCITANIE - PYRENEES MEDITERRANEE
RODEZ AGGLOMERATION
SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
TISSEO COLLECTIVITES
TOULOUSE METROPOLE
VILLE DE TARBES

Collège activités économiques

AIRBUS FRANCE
CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIEEDF
FEDERATION NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS
OCCITANIE
FIBRE EXCELLENCE SAINT GAUDENS
FRANCE CHIMIE MÉDITERRANÉE
LAFARGE CEMENTS - USINE DE MARTRES TOLOSANE
OCREAL - INCINERATEUR DE LUNEL VIEL
UNICEM
VEOLIA

Collège associations et personnes qualifiées

ADA OCCITANIE
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MP
Madame AURELIE ESCANDE
Madame REGINE LANGE
Monsieur BERNARD DUCHENE
Monsieur JEAN-PAUL DALIES
OBSERVATOIRE REGIONAL DE SANTE - CREAM-ORS
OCCITANIE
Professeur ALAIN DIDIER
UFC MONTPELLIER
URCPIE - UNION REGIONALE DES CPIE D'OCCITANIE

FACE À LA CRISE SANITAIRE, ATMO OCCITANIE A ASSURÉ LA CONTINUITÉ DE SES MISSIONS

La crise sanitaire que nous traversons a conduit à adapter l'organisation et le fonctionnement d'Atmo Occitanie.

Dès le début du confinement, un plan de continuité de l'activité a été mis en place afin de maintenir nos missions réglementaires dans le respect prioritaire de préserver la santé des collaborateurs.

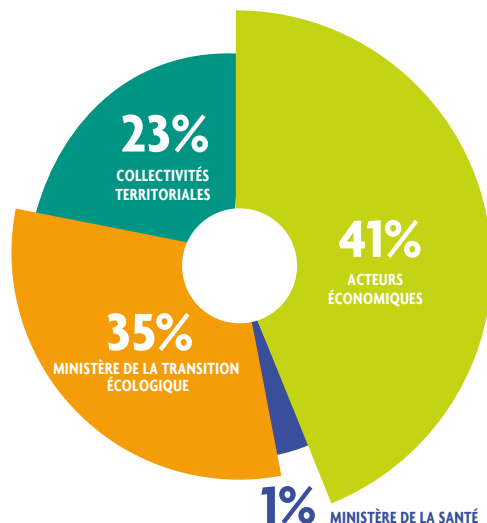
En fonction de l'évolution de la pandémie, ce plan de continuité a été régulièrement adapté et ajusté, par l'équipe de Direction. L'ensemble de ces mesures a été mis en œuvre à travers un échange régulier avec le Comité Social et Economique.

L'ensemble du personnel s'est mobilisé pour assurer le fonctionnement et la continuité de service.

Deux semaines avant le premier confinement, les moyens informatiques alloués au télétravail ont été testés et augmentés (portables, visioconférence, connexions sécurisées); et l'ensemble du personnel a été formé à l'utilisation du matériel.

Ces mesures de prévention ont permis à la structure d'être opérationnelle au plus fort de la crise en proposant le télétravail quand il était possible dès le début du premier confinement. Ce dispositif est toujours d'actualité et a même été amélioré.

DES FINANCEMENTS MULTIPARTITES



201 ADHÉRENTS D'ATMO OCCITANIE



8

membres
du collège Etat

97

membres du collège
acteurs économiques

80

membres du collège
collectivités territoriales

16

membres du collège
associations et personnes
qualifiées

RÉPARTITION DE L'ÉQUIPE SALARIÉE EN 2020

28

Hommes

15

Femmes

PERSPECTIVES 2021

Les perspectives 2020/21 ont été ajustées dans un contexte de crise sanitaire, celle-ci ont conduit à retarder des éléments prévus sur le plan d'action 2019/20 et à prévoir des reports sur 2021 d'un certain nombre d'actions. Elles prennent en compte les besoins d'adaptation connus liés à la crise sanitaire en cours, l'état de réalisation des projets, les priorités réglementaires fixées par l'état, et les engagements pris auprès des partenaires. Elles seront réajustées à l'occasion de l'adoption du plan d'actions 2021/22.



Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationales et européennes

Évaluer, prévoir et diffuser une information fiable et régulière sur la qualité de l'air du territoire régional.

- Mener une réflexion sur le modèle économique d'Atmo Occitanie afin de **garantir le financement du dispositif régional d'évaluation de la qualité de l'air exigé au niveau réglementaire** (ajourné).
- En fonction des arrêtés publiés nationalement ou localement, former les personnels et adapter les outils au nouvel indice qualité de l'air, et à l'information du public en cas d'**accident industriel en région** (reporté).
- Finaliser l'**harmonisation des procédures qualité** et réussir l'audit LCSQA (réalisé).

Assurer une couverture optimale du territoire régional déployant un dispositif intégré : stations de mesures, outils de modélisation et inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

- Déployer de nouveaux dispositifs d'évaluation de la qualité de l'air sur le territoire régional : particules ultra-fines, carbone suie, pesticides, caractérisation des particules (2021/22).
- Valoriser les données produites par nouveaux ces dispositifs (2022).
- Réaliser une campagne de mesures longue durée sur le territoire en partenariat avec la **région Occitanie**. Ce partenariat prévoit également la réalisation de deux campagnes de mesures de l'**ozone en période estivale** (en cours).
- Poursuivre l'évaluation de la qualité de l'air sur l'**agglomération de Carcassonne** (en cours).
- Finaliser le rapport d'évaluation de la qualité de l'air dans la **vallée de la Dordogne** dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé du Lot (réalisé).
- Mettre en place un dispositif de suivi des NOx et particules en suspension à **proximité du trafic routier sur Perpignan** : déployer des campagnes mobiles pour valider des sites potentiels en lien avec la collectivité (en cours).
- Mise en place d'une **station urbaine de fond**

dans le **Tarn-et-Garonne** mesurant les NOx, PM10 et PM2.5 en lien avec les exigences réglementaires sur le nombre de points de mesures de ces polluants sur la zone régionale (en cours).

- **Cartographier la pollution de l'air à l'échelle de Rodez Agglomération, du Muretain Agglo et du SCOT Nord Toulousain** : estimation des concentrations des principaux polluants réglementés sur l'ensemble du territoire, identification des zones à enjeux, et évaluation de l'exposition des populations (en cours).
- Renouveler les partenariats avec les communautés d'agglomération du **Grand Albigeois** et de **Castres-Mazamet** (en cours).
- **ZAG Toulouse** : analyser le territoire dans l'optique à l'horizon 2022 de réorganiser le dispositif de suivi en fond urbain et éventuellement de déplacer la station de proximité trafic route d'Albi (en cours).
- **ZAG Montpellier** : réaliser une campagne de mesures NO2 par tubes passifs dans l'optique de déplacer d'ici 2022 les 2 stations actuelles de proximité trafic routier et d'étudier la représentativité de la station urbaine de fond Montpellier Chaptal (en cours).
- Évaluer la qualité de l'air sur l'agglomération de **Narbonne** (en cours).
- Adapter le dispositif de mesures sur l'agglomération de **Tarbes-Lourdes** : fermeture de la station trafic de Lourdes et démarrage de suivi de particules PM 2,5 sur Tarbes (réalisé).
- Poursuivre l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air sur l'**agglomération sétoise**.
- Évaluer l'impact de la crise sanitaire sur la qualité de l'air en 2020 (en cours).
- **Cartographier le dioxyde d'azote** : cartographier l'exposition annuelle des populations au dioxyde d'azote (NO2) sur l'**agglomération de Montpellier, Nîmes, Perpignan et Toulouse** (en cours).
- Rechercher un site trafic en zone régionale afin de **pérenniser le réseau régional réglementaire**.



Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air - Climat - Énergie - Santé

Scénariser, suivre et évaluer les plans et programmes.

- Produire les rapports d'évaluations et contribuer au suivi des **Plans de Protection de l'atmosphère (PPA)** des

agglomérations de **Montpellier, Nîmes et Toulouse** : ATMO Occitanie réalisera l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des actions pour lesquelles, elle est identifiée comme partenaires, et produira les indicateurs de suivi annuels arrêtés au niveau national sur la base des données actualisées mises à disposition par les partenaires. Atmo Occitanie produira les rapports d'évaluation des scénarios tendanciels et des scénarios PPA de Montpellier, Toulouse et Nîmes dans le cadre de leurs travaux de révisions pilotés par les préfets avec l'appui de la DREAL.

- Participer à la production des indicateurs liés aux **plans et programmes** portés par la Région SRADET, PRPGD, SRB et REPOS.
- Développer les partenariats avec les collectivités mettant en place des **Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)** pour la réalisation du diagnostic initial du territoire, l'évaluation des potentiels de réduction, le suivi des actions mises en œuvre.
- Accompagner **Nîmes Métropole** sur le suivi de son PCAET.

Administrer un observatoire partenarial air climat énergie.

- Mettre à jour l'**inventaire d'émissions régional** spatialisé pour l'année 2018.
- Poursuivre les **échanges nationaux** sur la plateforme de calcul des inventaires régionaux spatialisés «PRISME».
- Participation aux **échanges nationaux Air et Santé**.
- Accompagner la Communauté de Communes de **Sor sur Agout** à évaluer la qualité de l'air sur la commune de Lescout.



Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air

Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement.

- Maintenir les partenariats industriels notamment dans le cadre des suivis de l'impact des activités à proximité de l'**incinérateur SETMI, l'incinérateur ECONOTRE**, de la **STEP de Toulouse Ginestous**, de la

société **Fonderie Dechaumont**, de **Fibre excellence Saint Gaudens**, de la **Société Séché Echo Services**, de la **Société FERROPEM**, de l'**Incinérateur de CALCE (DALKIA WAST ENERGY)**, de **ORANO**, de l'**UVED de Lunel-Viel** en partenariat avec le **syndicat mixte Entre Pic et Etang**, de la **Société SOLVAY** et de la **Société AXENS**.

- Projet de suivi de la pollution atmosphérique dans les vallées ariégeoises, dans le cadre d'un partenariat avec le **Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises** (projet non retenu).
- Mettre en place une campagne de mesures à proximité d'un axe routier d'intérêt aux vues des évaluations précédentes en **Aveyron**.

Accompagner les partenaires pour l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air des aménagements urbains et des infrastructures de transports (PL, Rail, Route, TC, port maritime, aéroport).

- Poursuivre les partenariats avec les plateformes **aéroportuaires de Montpellier Méditerranée et de Toulouse Blagnac**.
- Poursuivre le partenariat avec **Port Sud de France**.
- Evaluer l'impact sur la qualité de l'air des politiques d'aménagements multimodaux sur la **grande agglomération toulousaine** aux horizons 2030 et 2040 (réalisé).
- Suivre l'impact de l'aménagement des infrastructures de transports **LINEO** sur la qualité de l'air (réalisé).
- Étudier l'impact des aménagements le long du **périphérique toulousain, échangeur Lespinet Rangueil** en partenariat avec la DREAL et la ville de Toulouse : aménagement de murs anti-bruit et mise à 2x3 voies du périphérique toulousain à proximité de zones résidentielles et de groupes scolaires. L'objectif est de mettre en évidence l'impact de ces aménagements en termes de pollution atmosphérique sur cette zone. (reporté)

- Evaluer l'influence des aménagements acoustiques mise en place sur un tronçon de l'**autoroute A9** (Montpellier) (en cours).

- Mettre en place un suivi la qualité de l'air dans l'environnement de l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Béziers** (réalisé).

- Réaliser un état initial des concentrations de NO_2 sur le site «**Bois des noyers**», avant aménagements, au Sud de Nîmes, en partenariat avec **Nîmes Métropole**. (en cours).

- Poursuivre des mesures complémentaires de **H₂S** à **Frontignan**, afin de mieux connaître l'origine de cette pollution (en cours).

Consolider un observatoire régional des odeurs pour évaluer les gênes olfactives.

- Poursuivre les partenariats autour des **observatoires des odeurs** :

- mise en place d'un observatoire des odeurs autour de la **STEP de Béziers** (en cours).

- poursuite de la surveillance des odeurs autour du **site de gestion des déchets de Pavie (Gers) et du Bassin de Thau** (en cours).

- moderniser la surveillance des odeurs sur le territoire de **Salindres** (en cours).

- Valoriser le **déploiement d'un outil numérique de signalement des odeurs** autour du Bassin de Thau et de la STEP de Béziers (en cours).

- Poursuivre la participation d'Atmo Occitanie aux groupes de travail sur les **outils nationaux de suivi des odeurs** pouvant être déployés à l'échelle régionale (réalisé).



Préparer l'observatoire de demain, participer à l'innovation : phytosanitaires, odeurs, pollens nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observation

Assurer le suivi des phytosanitaires dans l'air.

- Finaliser la valorisation de la campagne exploratoire nationale **ANSES**, 5 sites de mesures des pesticides sont déployés (réalisé).

- Finaliser les rapports sur les campagnes de mesures dans le département du **Lot** dans le cadre d'un partenariat avec l'**ARS-46** (réalisé).

- Mener des campagnes de mesures des phytosanitaires en partenariat avec la **Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée**, le **Conseil départemental de Haute-Garonne** et l'**Agence Régionale de Santé** (en cours).



Informers, sensibiliser, concerter

Valoriser et diffuser les résultats acquis et connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air

- Mettre en ligne le second volet du nouveau **site internet d'ATMO Occitanie** : après le premier volet consacré aux informations essentielles et réglementaires, un second volet sera déployé sur le site avec un **espace pédagogique** et un **espace de visualisation des données annuelles**. Un **compte personnel** sera proposé pour tous les utilisateurs et permettra la mémorisation de toutes les informations souhaitées (retardé).

- Communiquer sur les **effets du confinement** sur

la qualité de l'air (réalisé).

- Maintenir et renforcer notre stratégie de **mise à disposition de données** (OpenData, Data Visualisation) - réalisé.

- Produire une interface de consultation en data-visualisation de toutes les productions Atmo Occitanie (retardé).

- Adapter les **moyens et outils informatiques internes** pour permettre de répondre le plus efficacement possible à la demande croissante de production, de gestion et de diffusion des données : inventaires, cartes, modélisation, rapports, mesures, administratifs et financiers.

- Produire et diffuser le **Bilan Régional de la qualité de l'air** (réalisé).

- Produire et diffuser les **cartographies d'exposition des populations** sur les métropoles de Toulouse et Montpellier (réalisé).

- Produire et diffuser les **bulletins de l'air** (réalisé).

- Participer aux **13 Corderst** pour présenter les bilans de la qualité de l'air départementaux - Adresser les informations disponibles dans le cadre des «porter à connaissance».

Informers, former et sensibiliser les parties prenantes dont les autorités et les publics.

- Former les **nouveaux élus aux enjeux Air et Santé**. (retardé)

- Renouveler l'**exposition** sur la qualité de l'air et proposer un **kit de communication** à destination des adhérents pour leur communication grand public (en cours).

- Dans le cadre d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé, sensibiliser à la pollution atmosphérique les **enfants des établissements scolaires** situés préférentiellement sur les zones des Plans pour la Protection de l'atmosphère d'Occitanie. Atmo Occitanie adaptera ses actions aux nouveaux contextes d'intervention scolaire à la rentrée 2020-21 (en cours).

- Poursuivre le **renouvellement de l'habillage des stations de mesure** d'Atmo Occitanie (en cours).

ILS SONT ADHÉRENTS D'ATMO OCCITANIE

ÉTAT

ADEME
 AGENCE REGIONALE DE SANTE
 BRGM NOUVEAU

DRAAF OCCITANIE
 DREAL
 METEO FRANCE

PARC NATIONAL DES PYRENEES
 PREFECTURE OCCITANIE / SGAR

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

AEROPORT MONTPELLIER-MEDITERRANEE
 AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC
 AIRBUS FRANCE
 ARKEMA FRANCE
 ASF
 ASTEO NOUVEAU
 AUDE AGREGATS
 AXENS
 BASF
 BGO
 BIOCAMA INDUSTRIE
 CALCAIRES DU BITERROIS
 CALCAIRES DU GARD
 CALCAIRES ET QUARTZITES DE SAINT-PONS-DE-THOMIERES
 CAMINAL
 CARRIERE DES ROCHES BLEUES
 CARRIERE TERRISSE
 CARRIERES CALCAIRES CORBIERES
 CAZAL - SOCIAL
 CEMEX BETON SUD-OUEST
 CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIE
 CIMENTS CALCIA
 COLAS MIDI MEDITERRANEE
 CYDEL - TRAITEMENTS DES DECHETS INDUSTRIELS
 DALKIA
 DOMITIA GRANULATS
 ECONOTRE
 EDF
 EL FOURAT ENVIRONNEMENT
 ENGIE COFELY (CONSTELLATIONS)
 ENROBES TOULOUSE
 ESSO S.A.F.
 EVOLIA - UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE
 FERROPEM
 FIBRE EXCELLENCE SAINT GAUDENS

FNTR OCCITANIE - FÉDÉRATION NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS OCCITANIE
 FONDERIES DECHAUMONT
 FRANCE CHIMIE MÉDITERRANÉE
 GSM
 HEXIS S.A.
 HIRSCH ISOLATION NOUVEAU
 IMERYS CERAMICS FRANCE
 IMERYS FUSED MINERALS BEYREDE SAS
 IMERYS TALC LUZENAC FRANCE
 INTERPROFESSION DES VINS DU SUD-OUEST
 JOFFRE DE TRAVAUX PUBLICS
 KNAUF SUD-OUEST
 LA PROVENÇALE S.A.
 LAFARGE CIMENTS - USINE DE MARTRES
 TOLOSANE
 LAFARGE CIMENTS - USINE DE PORT LA NOUVELLE
 LAFARGEHOLCIM GRANULATS
 LANGUEDOC GRANULATS
 LAVOYE & FILS
 LEYGUE HENRI SARL
 LRM - LANGUEDOC ROUSSILLON MATERIAUX
 OCREAL - INCINERATEUR DE LUNEL VIEL
 OMYA S.A.
 ORANO MALVESI
 OWENS CORNING FIBERGLAS - FIBRE DE VERRE
 PATEBEX
 PORT DE SETE SUD DE FRANCE
 ROBERT CARRIERES ET INDUSTRIES
 SABLIERE DE LA SALANQUE
 SABLIERES DU LITTORAL
 SABLIERES MALET
 SAIPOL
 SANOFI AVENTIS
 SARL ETS JOUVERT
 SC 113
 SCORI

SECAM
 SECHE ECO SERVICES
 SERM
 SERVANT
 SETMI - INCINERATEUR TOULOUSE
 SETOM - TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES SETE
 SIKA FRANCE SAS
 SIRAP NOUVEAU
 SNAM - SOCIETE NOUVELLE D'AFFINAGE DES METAUX
 SOLAG - AGREGATS
 SOLEV - VERRERIE MARTEL
 SOLVAY - CHIMIE
 STCM
 STPC - SOCIETE DE TRAVAUX PUBLICS CARRIERES
 SUEZ ENVIRONNEMENT AMETYST - UNITE DE METHANISATION
 SUEZ RV ENERGIE - INCINERATEUR MONTAUBAN
 SUEZ RV MEDITERRANEE - COLLECTE TRI ET VALORISATION DECHETS A SALINDRES
 SVLR (SOCIÉTÉ DE VALORISATION DU LANGUEDOC ROUSSILLON)
 TARNAISE DES PANNEAUX
 TERREAL
 TIMAC AGRO
 UDM (UNION DES DISTILLERIES DE LA MÉDITERRANÉE)
 UMICORE
 UNICEM OCCITANIE
 UNION DES INDUSTRIES DE PROTECTION DES PLANTES
 VEOLIA EAU - SALINDRES
 VERRERIE OUVRIERE D'ALBI

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ALES AGGLOMÉRATION	COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT NOUVEAU	SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLEE DE L'ARIEGE
CARCASSONNE AGGLO	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ROUSSILLON	SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEZIERS MEDITERRANEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN AGOUT NOUVEAU	SYNDICAT MIXTE ENTRE PIC ET ETANG - TRAITEMENT DES DECHETS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE	SYNDICAT MIXTE SCOT SUD GARD
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DES CONFLUENCES	TISSEO COLLECTIVITES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE	TOULOUSE METROPOLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU MURETAIN	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN ET GARONNE	TRIGONE - SYNDICAT MIXTE DU GERS EAU, DECHETS, ASSAINISSEMENT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GARD RHODANIEN	GAILLAC GRAULHET AGGLOMÉRATION	VILLE D'AUCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HERAULT-MEDITERRANEE	GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE	VILLE DE BALMA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NIMES METROPOLE	GRAND FIGEAC TERRE D'AVENIR	VILLE DE BEZIERS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS DE L'OR	LE GRAND MONTAUBAN	VILLE DE BLAGNAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRENEES	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	VILLE DE COLOMIERS
COMMUNAUTE DE COMMUNE LA DOMITIENNE	PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY	VILLE DE CUGNAUX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH NOUVEAU	PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	VILLE DE LAMALOU LES BAINS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PIEMONT CEVENOL	PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES	VILLE DE LESCOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE RHONY-VISTRE-VIDOURLLE	ARIEGEOISES	VILLE DE LESPIGNAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAUSSES ET DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE	PERPIGNAN MEDITERRANEE MÉTROPOLE	VILLE DE MARTEL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN	PETR COMMINGES PYRENEES	VILLE DE MILLAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES	PETR DU MIDI QUERCY	VILLE DE MONTBLANC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD	PETR GRAND QUERCY	VILLE DE PORTET-SUR-GARONNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND PIC SAINT LOUP	PETR PAYS DU LAURAGAIS	VILLE DE SAINT-CYPRIEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET GARONNE	PETR PAYS SUD TOULOUSAIN	VILLE DE SOMMIERES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LUNEL	PETR PORTES DE GASCOGNE	VILLE DE TARBES
COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS NOUVEAU	POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CENTRE OUEST AVEYRON	VILLE DE TOULOUSE
	REGION OCCITANIE - PYRENEES MEDITERRANEE	VILLE DE VENDRES
	RODEZ AGGLOMERATION	VILLE DE VENTENAC EN MINERVOIS
	SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	
	SICOVAL	
	SYDE TOM 66 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE TRANSPORT, TRAITEMENT ET VALORISATION DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS	
	SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS CŒUR D'HERAULT	
	SYNDICAT MIXTE DECOSET	

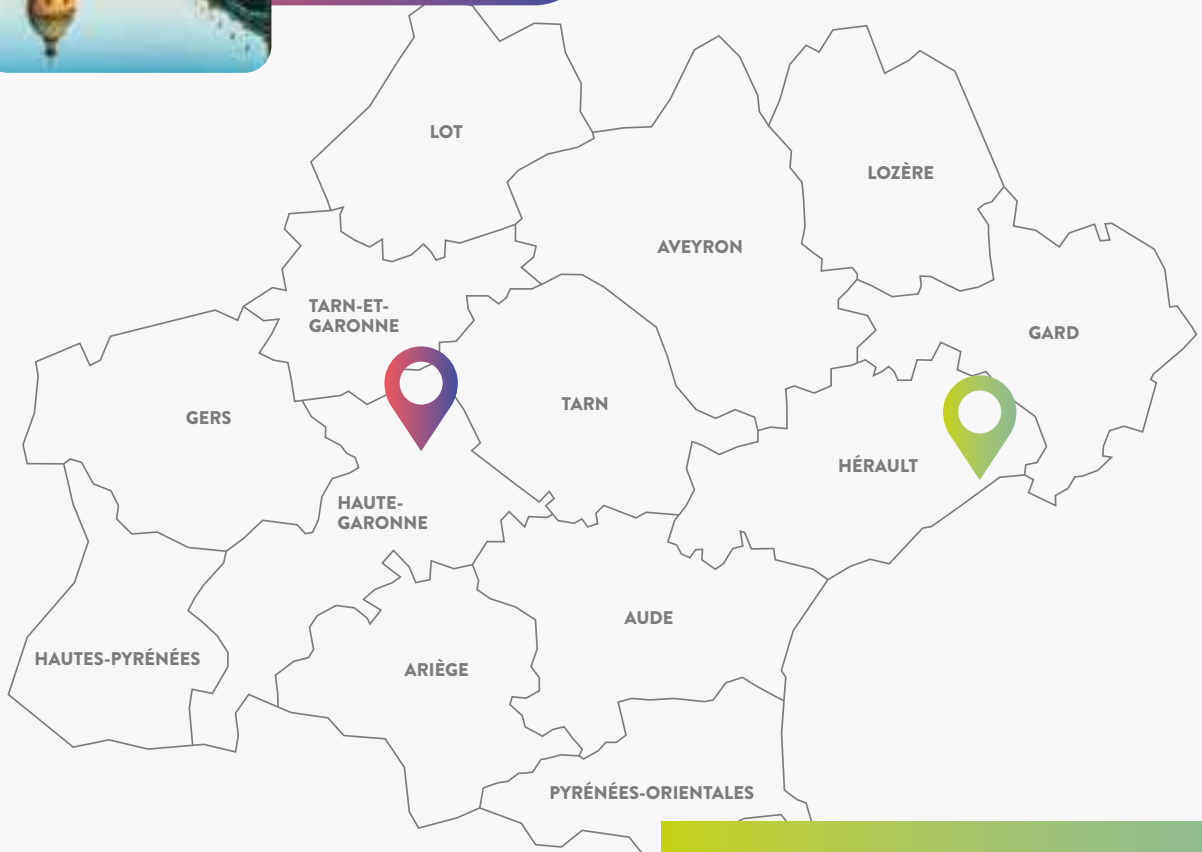
ASSOCIATIONS ET PERSONNES QUALIFIÉES

ADA OCCITANIE - ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'APICULTURE	MADAME AURELIE ESCANDE	OBSERVATOIRE REGIONAL DE SANTE - CREA-ORS OCCITANIE
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE	MADAME REGINE LANGE	PROFESSEUR ALAIN DIDIER
ASSOCIATION MAI POU MONS	MONSIEUR MICHEL RAYNAL	UFC MONTPELLIER
C.A.U.E DE L'HERAULT	MONSIEUR BERNARD DUCHENE	URCPIE - UNION REGIONALE DES CPIE D'OCCITANIE
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT LR	MONSIEUR JEAN-PAUL DALIES	
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MP	MONSIEUR VINCENT ALLIER NOUVEAU	



HAUTE-GARONNE

AGENCE DE TOULOUSE
10 bis, chemin des Capelles
31300 TOULOUSE



HÉRAULT

AGENCE DE MONTPELLIER
(SIÈGE SOCIAL)
10, rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34 470 PEROLS



www.atmo-occitanie.org - contact@atmo-occitanie.org

N°Cristal 09 69 36 89 53

APPEL NON SURTAXE



DOCUMENT CO-FINANCÉ PAR LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

DOCUMENT PRODUIT AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

TIRAGE : 500 EX. N° ISSN : 2608-3647 - DÉPÔT LÉGAL : À PARUTION. PUBLICATION NON REDIFFUSÉE EN CAS DE DONNÉES INVALIDÉES.

DIRECTEUR DE PUBLICATION : THIERRY SUAUD, PRÉSIDENT D'ATMO OCCITANIE. CONTENU RÉDACTIONNEL : ATMO OCCITANIE.

CONCEPTION-RÉALISATION : AGENCE YAPAK 0534455900 - IMPRIMÉ EN FRANCE PAR INDIKA, SUR DU PAPIER ISSU DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT - IMPRIM'VERT

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

VALEURS RÉGLEMENTAIRES 2020







POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 Microns	●	Année civile	50 µg/m ³	35 jours de dépassement autorisés par année civile
		Année civile	40 µg/m ³	Moyenne
	●	Année civile	30 µg/m ³	Moyenne
Particules en suspension de diamètre < 2.5 Microns	●	Année civile	25 µg/m ³	Moyenne
	●	Année civile	20 µg/m ³	Moyenne
	●	Année civile	10 µg/m ³	Moyenne
Dioxyde d'azote	●	Année civile	200 µg/m ³	18 heures de dépassements autorisées par année civile
		Année civile	40 µg/m ³	Moyenne
	●	Année civile	30 µg/m ³ (Nox)	Moyenne
Ozone	●	8h	120 µg/m ³	Moyenne glissante ⁽¹⁾ à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans
	●	8h	120 µg/m ³	Moyenne glissante ⁽¹⁾
	●	Du 01/05 au 31/07	18 000 µg/m ³ .h	Valeur par heure en AO40 ⁽³⁾ en moyenne calculée sur 5 ans
	●	Du 01/05 au 31/07	6 000 µg/m ³ .h	Valeur par heure en AO40 ⁽³⁾
Dioxyde de soufre	●	Année civile	350 µg/m ³	24 heures de dépassement autorisées par année civile
			125 µg/m ³	
	●	Année civile	20 µg/m ³	Moyenne
			Du 01/10 au 31/03	
●	Année civile	50 µg/m ³	Moyenne	
Monoxyde de carbone	●	8h	10 mg/m ³	Maximum journalier de la moyenne glissante
Benzo(a) pyrène	●	Année civile	1 ng/m ³	Moyenne
Benzène	●	Année civile	5 µg/m ³	Moyenne
	●	Année civile	2 µg/m ³	Moyenne
Plomb	●	Année civile	0,5 µg/m ³	Moyenne
	●	Année civile	0,25 µg/m ³	Moyenne
Arsenic	●	Année civile	6 ng/m ³	Moyenne
Cadmium	●	Année civile	5 ng/m ³	Moyenne
Nickel	●	Année civile	20 ng/m ³	Moyenne

µg/m³ = microgramme par mètre cube, ng/m³ = nanogramme par mètre cube, mg/m³ = milligramme par mètre cube

(1) La moyenne glissante est calculée toutes les heures. Les procédures d'information ou d'alerte sont mises en œuvre selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des épisodes de pollution. (2) Le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures est sélectionné après examen des moyennes glissantes sur 8 heures, calculées à partir des données horaires et actualisées toutes les heures. Chaque moyenne sur 8 heures ainsi calculée est attribuée au jour où elle s'achève : la première période considérée pour le calcul sur un jour donné sera la période comprise entre 17 heures la veille et 1 heure le jour même et la dernière période considérée pour un jour donné sera la période comprise entre 16 heures et minuit le même jour. (3) L'AOT40, exprimé en µg/m³ par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, durant une période donnée.

- **VALEUR LIMITE DÉPASSÉE**
La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.
- **VALEUR CIBLE DÉPASSÉE**
La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.
- **OBJECTIF DE QUALITÉ NON RESPECTÉ**
L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.
- **RÉGLEMENTATION RESPECTÉE**

SEUILS DE DÉCLENCHEMENT DES ÉPISODES DE POLLUTION

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 Microns		24h	80 µg/m ³	Moyenne journalière
		24h	50 µg/m ³	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
		24h	50 µg/m ³	Moyenne journalière
Dioxyde d'azote		Horaire	400 µg/m ³	Moyenne horaire
		Horaire	200 µg/m ³	En cas de persistance du dépassement sur 3 jours consécutifs
		Horaire	200 µg/m ³	Moyenne horaire
Ozone		Horaire	180 µg/m ³	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
		3h consécutives	240 µg/m ³	Moyenne horaire
		3h consécutives	300 µg/m ³	Moyenne horaire
		Horaire	360 µg/m ³	Moyenne horaire
		Horaire	180 µg/m ³	Moyenne horaire

µg/m³ = microgramme par mètre cube

Les dépassements des seuils sont déclenchés selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des dépassements de seuil d'information et d'alerte.



SEUIL D'ALERTE

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de l'ensemble de la population et à partir duquel des mesures peuvent être mises en œuvre à la demande du Préfet.



SEUIL DE RECOMMANDATION ET D'INFORMATION

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes de personnes particulièrement sensibles (personnes âgées, enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie cardiaque ou respiratoire...) et pour lequel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.